



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP/BUR/48/3
15 mars 1996

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

- * Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution
et à ses Protocoles

Le Caire, 1er - 2 avril 1996

RAPPORT DU COORDONNATEUR SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES MENEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU BUREAU ET RECOMMANDATIONS SUR DES QUESTIONS SPECIFIQUES S'Y RAPPORTANT

(novembre 1995 - mars 1996)

INTRODUCTION

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

(i) Coordination du Programme

- a) Coopération euro-méditerranéenne
- b) Position des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- c) Coopération avec la Banque mondiale
- d) Réunion des points focaux nationaux du PAM (Athènes, Grèce, 6-10 mai 1996)
- e) Réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er-4 juillet 1996)
- f) Réunion d'experts désignés par les gouvernements sur l'élaboration de lignes directrices pour la gestion des déblais de dragage (Valence, 20-24 mai 1996)
- g) Réunion de coordination de l'Unité MED et des CAR sur le programme du PAM
- h) Réunion d'experts techniques sur la réduction des substances toxiques dans la mer Méditerranée (Marseille, France, 2-4 octobre 1996)
- i) Information et formation

(ii) Cadre Juridique

- a) Situation des instruments juridiques du PAM
- b) Deuxième réunion d'experts juridiques et techniques et Conférence de plénipotentiaires sur les amendements au Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Syracuse, Italie, 3-7 mars 1996)
- c) Troisième réunion d'experts juridiques et techniques et Conférence de plénipotentiaires sur le projet de protocole relatif aux déchets dangereux en Méditerranée, Izmir, Turquie (septembre 1996)

(iii) Centre d'activités Régionales pour la Production Propre (CAR/PP)

(iv) Développement Durable:

- a) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
- b) Atelier sur la politique méditerranéenne en matière de développement durable (Santorin, Grèce, 26-27 avril 1996)

B. APPLICATION DU PROTOCOLE "TELLURIQUE" ET DU PROTOCOLE "IMMERSIONS"

- a) Activités liées aux Protocoles "tellurique" et "immersions"
- b) Activités de surveillance continue et de recherche

C. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

- a) Prévention et lutte contre la pollution par les navires (REMPEC)

D. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES ZONES COTIERES DE LA MEDITERRANEE

- a) *Analyse prospective des relations entre environnement et développement*
- b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires - CAR/PAP)
- c) Télédétection de l'environnement (CAR/TDE)

E. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

- a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

ANNEXES:

- ANNEXE I : Position, au 15 décembre 1995, du Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution
- ANNEXE II : Position, au 31 décembre 1995, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- ANNEXE III : Ordre du jour provisoire de la réunion des points focaux nationaux (Athènes, 6-10 mai 1996)
- ANNEXE IV : Position, au 29 février 1996, des ratifications et signatures de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles
- ANNEXE V : Lettre, en date du 27 décembre 1995, du président du Bureau au ministre turc de l'Environnement concernant les réunions du PAM sur le protocole "déchets dangereux"
- ANNEXE VI : Lettre, en date du 19 janvier 1996, du ministre turc de l'Environnement au président du Bureau concernant le protocole "déchets dangereux"
- ANNEXE VII : Lettre, en date du 1er février 1996, du président du Bureau au ministre chypriote de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
- ANNEXE VIII : Renseignements sur le Centre d'activités régionales pour la production propre (soumis par l'Espagne)

- ANNEXE IX : Renseignements sur le Centre régional pour la production propre en Méditerranée et en mer Noire (soumis par la Grèce)
- ANNEXE X : Calendrier des réunions organisées dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1996

INTRODUCTION

Le présent document rend compte de l'état de la mise en oeuvre des diverses activités menées par l'Unité de coordination et ses Centres d'activités régionales (CAR) depuis la dernière réunion du Bureau (Rabat, 9-10 novembre 199) ainsi que des problèmes rencontrés à cet égard. Le rapport énonce aussi des projets de recommandation concernant diverses activités au sein du PAM, pour examen et approbation par la présente réunion du Bureau.

A. APPLICATION DE LA CONVENTION DE BARCELONE

(i) Coordination du programme

(a) Coopération euro-méditerranéenne

1. La Conférence sur la coopération euro-méditerranéenne (Barcelone, 27-28 novembre 1995) a souligné l'importance stratégique de la Méditerranée et les engagements qu'y ont pris les participants de conférer à l'avenir une nouvelle dimension à leurs relations, sur la base d'un partenariat plus poussé.
2. Reconnaisant l'importance qu'ils attachent au développement économique et sociale, durable et équilibré, en vue de créer en Méditerranée un espace de prospérité partagée, les participants ont notamment mis l'accent sur la coopération et l'intégration régionales, sur l'accroissement substantiel de l'aide financière de l'UE à ses partenaires, et sur la coopération régionale en matière d'environnement. A cet égard, ils ont confirmé leur attachement à la Convention de Barcelone et à nouveau insisté sur la nécessité de renforcer la coordination avec le PAM.
3. En outre, ils ont entrepris d'instaurer un programme d'action prioritaire à moyen terme en vue de réconcilier le développement économique et la protection de l'environnement et d'intégrer les préoccupations écologiques dans les aspects concernés de la politique économique.
4. Les accords de partenariat signés entre l'UE et plusieurs pays méditerranéens, dont le dernier en date l'a été entre le Maroc et l'UE en février 1996, sont la manifestation concrète de l'esprit et des décisions de la Conférence de Barcelone qui, à long terme, devraient garantir le développement et la stabilité de la région méditerranéenne.
5. Par ailleurs, les conférences de Casablanca et d'Amman, ainsi que la conférence prévue au Caire, sont d'une grande importance pour les efforts visant à créer dans la région un espace de dialogue, de coopération et de partenariat qui permettra à son tour d'y assurer la paix, la stabilité et la prospérité.
6. A cet égard, le PAM, avec l'indispensable appui des Parties contractantes, peut et doit jouer un rôle dans ces développements d'une grande portée.

Recommandation

Le Bureau souhaitera peut-être avoir un échange de vues sur les résultats de la Conférence sur la coopération euro-méditerranéenne qui ont trait au PAM, à la coopération méditerranéenne dans le domaine du développement durable et de la protection de l'environnement, et fournir l'orientation nécessaire au Secrétariat du PAM.

(b) Position des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

1. Au mois de novembre 1995, l'UE a versé sa contribution volontaire. Par conséquent, les principaux contributeurs se sont acquittés de leur engagements pour 1995. Au 31.12.1995, les principaux arriérés concernaient avant tout le gouvernement libyen pour un montant de 416.557 dollars E.U. et les engagements pour les années antérieures de la Yougoslavie pour un montant de 469.97 dollars E.U. S'agissant de la Libye, le Coordonnateur a été en contact avec les autorités de ce pays et il est prévu que des versements vont avoir lieu.
2. Aux annexes I et II sont joints respectivement la position, au 15 décembre 1995, du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, et la position, au 31 décembre 1995, des contributions à ce Fonds.
3. Le tableau indique qu'il y avait, à la fin décembre 1995, un excédent de 1.563.979 dollars E.U. Ce montant n'inclut pas la provision du fonds de roulement qui est mentionnée dans la position comme "operating reserve" ("réserve opérationnelle") pour un montant de 1.788.700 dollars E.U. au titre de source de financement approuvée par les Parties contractantes lors de la dernière réunion ordinaire.
4. Au début 1996, le Secrétariat a décidé, en raison des nombreuses activités prévues au cours du premier semestre de l'année, d'allouer à celles-ci le fonds précité. Ces activités comprennent notamment des réunions comme celles des coordonnateurs pour le MED POL et des points focaux nationaux du PAM.
5. Conformément aux décisions que les Parties contractantes, lors de leur Huitième réunion ordinaire à Antalya, ont prises à propos de l'emploi du fonds de roulement, le montant de 1.788.700 dollars E.U. alloué au titre de ce fonds a servi à payer les salaires et les frais de fonctionnement de six mois en 1996, dans l'attente des versements des contributions 1996 au Fonds d'affectation.

Etat de la préparation du budget-programme 1997:

6. Le Coordonnateur souhaite appeler l'attention du Bureau sur les aspects budgétaires de la mise en oeuvre du PAM.

Le PAM n'est pas seulement un cadre juridique, il se veut également un cadre de coopération multilatérale entre des pays qui se trouvent à différents stades de développement. A cet égard, il constitue un exemple

exceptionnel de coopération régionale, notamment grâce à l'existence des Centres d'activités régionales et du programme MED POL qui stimulent et nourrissent cette coopération sur des sujets tels que la gestion de la biodiversité, les scénarios de développement du Bassin méditerranéen, la coopération en cas d'accidents de pollution marine et la gestion intégrée des zones côtières.

7. La mise en oeuvre de ces activités de coopération a un coût qui se reflète dans le budget du PAM. Il convient de rappeler qu'en 1996 le budget qui a été alloué à l'ensemble des activités, y compris les réunions institutionnelles, a été de 2.674.000 \$, ce qui est un montant relativement modeste.
8. De toute évidence, l'essentiel des décisions prises dans le PAM-Phase II seront mises en oeuvre directement par les Parties ou avec l'appui de financements externes tels que celui du METAP. Le Secrétariat y travaille. Cependant, le champ de coopération régionale qui devrait être couvert par le budget du PAM (Fonds d'affectation) demeure important; c'est en particulier le cas de l'application des Protocoles relatifs à la biodiversité et à la pollution tellurique qui requièrent des initiatives de la part du Secrétariat et des CAR. C'est aussi le cas de l'Observatoire méditerranéen (MEDO).
9. De plus, nous devons dès à présent prévoir que les activités de la Commission méditerranéenne du développement durable auront un certain coût. Il faudra non seulement financer ses réunions mais aussi les activités qu'elle recommandera de mener dans le cadre d'Action MED 21.
10. En 1997, il faudra également prévoir le financement de la prochaine réunion des Parties contractantes (ce qui n'était pas le cas en 1996) et, sans prévoir aucune création d'emploi et en limitant les frais de fonctionnement, une hausse de 6,35% des coûts structurels de 1997 par rapport à 1996.
11. S'agissant des activités, compte tenu des dépenses obligatoires telles que la réunion ordinaire qui se tiendra à Tunis en 1997 et de la réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable, il sera nécessaire de réduire les crédits alloués aux autres activités, ce qui sera une décision difficile.

Recommandation

Pour maintenir les activités du PAM au niveau de l'année 1996, le Secrétariat propose:

- a. d'augmenter de 7% le montant des contributions des Etats
- b. de demander à la Commission européenne de réévaluer sa contribution volontaire qui n'a pas été augmentée depuis 1989.

(c) Coopération avec la Banque mondiale (METAP)

1. Les consultations avec la Banque mondiale se poursuivent activement. Le Coordonnateur a pris part à la réunion des donateurs organisée le 7 décembre 1995 par la BM à Luxembourg, en vue de préparer le lancement de la troisième phase du programme METAP (1996-2000) lors de la réunion ministérielle qui doit avoir lieu en avril 1996.
2. Trois domaines de coopération entre le PAM et le METAP ont été envisagés:
 - renforcement des capacités/Élimination et prévention de la pollution aux sites critiques/gestion des zones côtières
3. Au titre de la gestion des zones côtières, il est envisagé que la BM et le PAM entreprennent une "évaluation des initiatives en matière de gestion du littoral en Méditerranée". Cette activité a pour objet de procéder à une évaluation critique de la qualité et de la portée des diverses initiatives et des conditions associées à la réussite ou à l'échec des projets. Le cahier des charges de cette évaluation est en cours de négociation entre le PAM et le METAP. La première phase de cette collaboration devrait démarrer très prochainement.

Recommandation

Le Bureau souhaitera peut-être demander au Secrétariat de poursuivre ses consultations avec la Banque mondiale en vue de renforcer la coopération et le partenariat dans les trois domaines sus-mentionnés.

(d) Réunion des Points Focaux Nationaux (PFN)

1. Ainsi qu'en a décidé la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, -8 juin 1995), la réunion des points focaux nationaux se tiendra à Athènes du 6 au 10 mai 1996. Elle a pour but d'examiner le programme et le budget pour 1997 et de formuler les recommandations nécessaires en vue de la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er- juillet 1996).
2. La réunion sera saisie, aux fins d'éventuelles observations, de l'ordre du jour provisoire de la réunion des PFN. L'ordre du jour provisoire figure à l'annexe III au présent rapport.

Recommandation

Le Bureau souhaitera peut-être prendre note de ces informations et formuler des observations sur le projet d'ordre du jour de la réunion.

(e) Réunion extraordinaire des Parties contractantes

1. Conformément à la décision de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, juin 199), la réunion extraordinaire des Parties contractantes se tiendra à Montpellier,

France, du 1er au 4 juillet 1996. La réunion a pour objet d'examiner et d'approuver le programme et le budget pour 1997 et d'aborder d'autres questions pertinentes comme l'approbation du mandat de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

2. Un accord de pays hôte est en cours de négociation entre le PAM/PNUE et le gouvernement français. L'accord spécifiera les responsabilités de chaque partie en ce qui concerne la tenue de la réunion.

Recommandation

Le Bureau pourrait formuler des observations sur la conduite générale de la réunion extraordinaire.

- (f) Réunion d'experts désignés par les gouvernements sur l'élaboration de lignes directrices pour la gestion des déblais de dragage

1. La réunion se tiendra à Valence, du 20 au 22 mai 1996, avec le concours généreux du gouvernement espagnol.

Recommandation

Le Bureau voudra peut-être inviter instamment les Parties contractantes à prendre une part active à la réunion.

- (g) Réunion de coordination de l'Unité MED et des CAR sur le programme du PAM

1. Une réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM s'est tenue à Rome du 16 au 18 janvier 1996 dans les locaux du Centre de télédétection de l'environnement (CAR/TDE).
2. La réunion avait pour objet d'élaborer des propositions concrètes pour le budget-programme 1997. Le rapport de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.105/2.

Recommandation

Le Bureau voudra peut-être prendre note du rapport de la réunion Unité MED/CAR et formuler éventuellement d'autres observations en vue de renforcer le processus de coordination au sein du système du PAM.

- (h) Réunion d'experts techniques sur la réduction des substances toxiques dans la mer Méditerranée

1. Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont, à leur réunion de juin 1995, adopté la Résolution de Barcelone sur l'environnement et le développement durable dans le bassin méditerranéen dans laquelle ils sont convenus de ramener, d'ici

à l'an 2005, les rejets et émissions de substances toxiques, persistantes et susceptibles de bioaccumulation pouvant atteindre le milieu marin. Elles ont chargé le PAM/PNUE d'organiser une concertation avec les divers partenaires concernés afin d'aider à la définition d'un programme d'action à cet effet.

2. La réunion sera accueillie par la France et aura lieu à Marseille du 2 au 4 octobre 1996. Environ 70 experts provenant du secteur public, de l'industrie, des OIG et ONG y seront invités.

Recommandation

Le Bureau pourrait inviter instamment les Parties contractantes à prendre une part active à cette réunion.

(i) Information et Formation

1. La bibliothèque, qui abrite une collection spéciale de publications scientifiques et techniques, a offert une assistance et ses services de référence au personnel de l'Unité MED et à des scientifiques, experts et étudiants méditerranéens. Au cours de la période allant du 1er novembre 1995 au 31 mars 1996, 64 visiteurs ont été accueillis à la bibliothèque et y ont été conseillés. Il a été répondu à quatre-vingt-dix demandes adressées par courrier, ce qui représente un total de 316 rubriques traitées.
2. Cent vingt quatre livraisons de périodiques, 4 rapports techniques et 33 monographies ont été reçus, classés et traités.
3. La compilation de la base de données sur les documents (MEDDOC) s'est poursuivie. La volume III de l'ouvrage "*Plan d'action pour la Méditerranée: liste des réunions et des documents, 1994-1995*" a été distribué.
4. Une brochure consacrée à la présentation du PAM II est en préparation.
5. La compilation de la base de données sur les ONG s'est poursuivie avec la publication d'un Répertoire des partenaires ONG du PAM.
6. Série des rapports techniques du PAM: n° 95: *Mesures communes de lutte contre la pollution adoptées par les Parties contractantes pour la protection de la mer Méditerranée*; n° 96: *Rapport final des projets de recherche concernant les effets de la pollution sur la composition et la répartition spatiale du plancton près de l'émissaire d'eaux usées d'Athènes (domaine de recherche III)*; et n° 97: *Rapports finaux des projets de recherche concernant les effets de la pollution sur les communautés marines (domaine de recherche III)*; ces trois rapports ont été publiés et adressés à 452 scientifiques méditerranéens. Cinquante exemplaires de chaque rapport technique du PAM ont été

adressés au PNUE, Nairobi.

7. A la demande du WWF international (Bureau d'Athènes), une assistance a été octroyée en matière d'organisation et gestion de bibliothèques, et un ressortissant grec, membre du personnel du WWF, a été formé.
8. Le n° 32 bulletin MEDONDES a été publié et distribué en arabe, anglais et français.

(ii) **Cadre Juridique**

(a) Situation des Instruments Juridiques du PAM

1. L'Acte final de la Conférence de plénipotentiaires sur la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles (Barcelone, 9-10 juin 1995) a été distribué dans les quatre langues du PAM à toutes les Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.6/7). Les Parties contractantes ont été invitées à accélérer le processus de ratification/adhésion aux nouveaux instruments juridiques du PAM, et notamment au Protocole "offshore".
2. Le document contenant les interventions et déclarations de la Conférence de plénipotentiaires sur la Convention et ses Protocoles (Barcelone, 9-10, juin 1995) a été distribué sous la cote UNEP(OCA)/MED IG.6/8.
3. Un document sur le PAM-Phase II et la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles, tel qu'il a été approuvé à Barcelone en juin dernier, a été publié en anglais et en français au titre de document d'information.
4. Au 29 février 1996, aucune Partie contractante n'avait ratifié l'un des instruments approuvés à Barcelone en juin dernier. La Syrie et la Slovénie ont, le 20 septembre et le 10 octobre 1995 respectivement, signé le Protocole "offshore" approuvé à Madrid le 14 octobre 1995, ce qui porte à 11 le nombre des signataires de cet instrument.
5. La position, au 29 février 1996, des signatures et ratifications de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses Protocoles figure à l'annexe IV au présent rapport.

(b) Conférence de Plénipotentiaires sur les amendements au Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique

1. La réunion d'experts juridiques et techniques et la Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole tellurique se sont tenues à Syracuse, Italie, les 3 et 4 mars, puis les 6 et 7 mars 1996, respectivement. La réunion a examiné tous les amendements qui

étaient proposés et elle est convenue d'un texte qui a été soumis à la Conférence pour adoption et signature.

2. La Conférence a réuni 17 Parties contractantes, dont 14 ont signé l'Acte final.

(c) Conférence de plénipotentiaires sur le projet de protocole relatif aux mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination en Méditerranée (Protocole "déchets dangereux")

1. Ainsi qu'en avait décidé la dernière réunion du Bureau, une lettre a été adressée le 27 décembre 1995 par M. Nourdine Benormar Alami, président du Bureau, au ministre turc de l'Environnement, pour exprimer les vues du Bureau selon lesquelles le gouvernement hôte devait assurer la participation sans entrave de toutes les Parties contractantes aux réunions du PAM prévues à Izmir à propos du Protocole "déchets dangereux" ainsi que pour convoquer la réunion d'experts prévue à Izmir pour examiner soigneusement le projet de protocole et de proposer une version finale améliorée. La Conférence serait alors convoquée ultérieurement sur la base des résultats de la réunion d'experts (annexe V au présent rapport).

2. le 19 janvier 1996, S.E. M. Hamdi Uçpinarlar, ministre turc de l'Environnement (annexe VI au présent rapport) a adressé une réponse dans laquelle il confirmait que toutes les Parties contractantes participeraient aux réunions d'Izmir sans aucune entrave et que tous les participants jouiraient des privilèges et immunités des Nations Unies sans exception; il demandait enfin que les deux réunions aient lieu ainsi qu'il avait été proposé à l'origine.

A cet égard, une lettre, en date du 1er février 1996, du président du Bureau a été envoyée au ministre chypriote de l'Environnement (annexe VII au présent rapport).

3. Le Secrétariat est d'avis que cette question s'est réglée d'une manière positive et concrète, grâce aux bons offices du président du Bureau et à la coopération de toutes les parties.
4. En ce qui concerne les dates des réunions consacrées au Protocole "déchets dangereux", le Secrétariat s'est, au cours des dernières semaines, activement concerté avec les membres du Bureau, la Turquie et l'Union européenne, de sorte que l'accord suivant s'est dégagé:
 - a. la troisième réunion des experts juridiques et techniques est convoquée à Izmir, Turquie, du 26 au 28 septembre 1996;
 - b. la Conférence de plénipotentiaires est convoquée à Izmir, du 30 septembre au 1er octobre 1996.

5. La proposition a été communiquée à la Turquie pour examen le 1er février 1996.

Recommandation

Le Bureau est invité à examiner la question sur la base de la réponse qui est attendue de la Turquie.

(iii) Centre d'activités Régionales pour la Production Propre (CAR/PP)

1. A leur Neuvième réunion ordinaire (Barcelone, -8 juin 1995), les Parties contractantes ont accepté la demande du gouvernement espagnol que le Centro de Iniciativas para la Produccion Limpia de Barcelone devienne un Centre d'activités régionales pour la production propre dans la région méditerranéenne sous les auspices du PAM. Elles ont noté que le Centre serait intégralement financé par l'Espagne qui s'était engagée à fournir aux Parties contractantes des renseignements détaillés concernant le Centre à la prochaine réunion du Bureau, pour examen.
2. Lors de sa dernière réunion (Rabat, 9-10 novembre 199), le Bureau a abordé brièvement cette question et, à la demande du représentant espagnol, il a décidé de reporter son examen à la présente réunion du Bureau. Il convient de noter que l'Espagne a déjà communiqué au Secrétariat les renseignements demandés sur l'historique, les objectifs, les fonctions et les aspects structurels, administratifs et financiers du Centre (annexe ... au présent rapport).
3. Lors d'un bref échanges de vues sur cette question, le vice-président du Bureau représentant la Grèce a informé la réunion de la décision de l'ONUDI d'implanter en Grèce un centre régional pour la production propre en Méditerranée et en mer Noire. La Grèce a, lors de la réunion de Rabat, distribué brève note intitulée "Centre régional pour la production propre en Méditerranée et mer Noire" et qui est reproduite à l'annexe ... au présent rapport.
4. Un séminaire consultatif régional de haut niveau sur la production propre en Méditerranée est prévu à Rome le 17 mai 1996. Il est organisé par l'ONG italienne "ECOMED" de concert avec l'IE/PNUE (Bureau Industrie et Environnement - Paris) et le PAM/PNUE. Ce séminaire a pour objectifs:
 - de déterminer l'état de la mise en oeuvre de la production propre dans la région méditerranéenne;
 - de dresser un plan d'action comportant des engagements et un partenariat concrets pour la mise en oeuvre de la production propre;
 - d'identifier les questions de production propre au plan

régional à l'intention du Séminaire IE/PNUE de haut niveau sur la production propre (Oxford, Royaume-Uni, 23-26 septembre 1996).

Recommandations

- 1. Le Bureau est invité à examiner la question du Centre d'activités régionales pour la production propre en Méditerranée et à se prononcer en conséquence.**
- 2. Le Bureau souhaitera peut-être aussi prendre note des informations concernant le Séminaire consultatif de haut niveau sur la production propre en Méditerranée qui doit se tenir à Rome le 17 mai 1996.**

(iv) Développement Durable

(a) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

- 1. Sur la base des observations formulées lors de la dernière réunion du Bureau (Rabat, 9-10 novembre 1995), le Secrétariat a rédigé un nouveau document contenant le texte du projet (initial) du mandat de la Commission accompagné d'une variante.**
- 2. Au 29 février 1996, onze réponses avaient été reçues (Croatie, Chypre, Egypte, Espagne, France, Grèce, Malte, Maroc, Monaco, Tunisie et Turquie). Le Secrétariat a préparé un document (UNEP/BUR/48/4) pour examen et décision par la présente réunion du Bureau. Le document contient une synthèse et une analyse des observations reçues et propose des recommandations précises concernant le mandat ainsi que les dates et lieu de la première réunion de la Commission.**

Recommandations

- 1. Le Bureau est invité à examiner l'ensemble du projet de mandat, à formuler les observations voulues et à se prononcer sur la proposition du Secrétariat concernant la marche à suivre. Le Bureau est également invité à se prononcer sur les dates et lieu proposés pour la première réunion de la Commission.**
- 2. Plus concrètement, il est proposé que le Bureau:**
 - (i) prenne note des grandes lignes du projet de mandat;**
 - (ii) demande à la réunion des points focaux nationaux (Athènes, 6-10 mai 1996) d'examiner et de finaliser le projet de mandat sur la base des observations reçues des Parties contractantes ainsi que des observations du Secrétariat;**
 - (iii) recommande les dates suivantes pour la première réunion de la Commission:**

22-25 octobre 1996
ou 29 octobre - 1er novembre 1996;

- (iv) se prononce sur l'offre (du Maroc ou de la France?) d'accueillir la première réunion de la Commission;
- (v) demande à la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er-4 juillet 1996) d'examiner et d'approuver la version finale du projet de mandat ainsi que les dates et lieu de la première réunion de la Commission.

b) Atelier sur la politique méditerranéenne en matière de développement durable des zones côtières:

1. Lors de sa dernière réunion, le Bureau a été informé de l'initiative de la Grèce et du PAM de convoquer un Atelier sur la politique méditerranéenne en matière de développement durable qui est prévu à Santorin, Grèce, pour les 26 et 27 avril 1996. La France a également contribué aux frais de l'Atelier. Des invitations ont été adressées à toutes les Parties contractantes et à d'autres organisations et experts qualifiés. Les autres préparatifs sont en bonne voie.
2. L'Atelier a pour objet de permettre un échange d'expériences, de pratiques, de stratégies et de mesures politiques aux niveaux local, national, régional et international en vue du développement durable des zones côtières de la Méditerranée. Des rapports nationaux de fond seront préparés par chaque pays participant et plusieurs communications d'experts invités sur des questions importantes constitueront la base de l'Atelier.
3. Il est prévu que l'Atelier émettra un ensemble de lignes directrices visant à l'application de politiques de développement durable dans les zones côtières de la Méditerranée, ce qui pourrait constituer une importante contribution à l'oeuvre de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

Recommandation

Le Bureau voudra peut-être prendre note de cette information et inviter ses membres à assurer la participation à l'Atelier de leurs pays respectifs à un haut niveau.

(c) Programme d'aménagement côtier (PAC)

Ce qui suit est un résumé des progrès accomplis jusqu'ici dans les divers projets PAC:

Ile de Rhodes (Grèce)

1. Toutes les activités relevant de ce projet ont été menées à bien, sauf celle qui a trait aux "Etablissements historiques" et qui est en

cours de finalisation par le Centre pour les sites historiques du PAM (Marseille) ainsi que l'activité "Etude de planification intégrée" qui constitue le rapport final incorporant les résultats de toutes les autres activités. Il est prévu que cette activité sera achevée en mai 1996.

2. En vue d'accélérer la réalisation complète de ces activités, deux réunions de consultation se sont tenues dans les locaux du PAM (Athènes) les 8-9 février et 28 février 1996, avec la participation d'un représentant de la Banque européenne d'investissements qui finance ce projet.
3. Une troisième réunion a eu lieu à Athènes les 13 et 14 mars 1996 afin d'examiner la seconde version de l'Etude de planification intégrée de l'île de Rhodes.
4. Il a également été convenu d'organiser une conférence de présentation finale du projet à Rhodes, les 14 et 15 mai 1996 dans le but d'exposer aux autorités nationales et locales les éléments des rapports finaux et les résultats du projet PAC de Rhodes. Avec cette conférence, le PAC de Rhodes sera considéré comme définitivement achevé. La possibilité d'avoir un suivi pour certaines activités sera discuté dans le cadre de cette conférence.
5. Le CAR/PAP a pris activement part à la réalisation d'un certain nombre d'activités financées par la BEI. La plupart des activités ont été achevées et examinées à la réunion de consultation tenue à Athènes en février 1996. Outre les experts du CAR/PAP, des représentants de la BEI, du PAM et des autorités grecques ont assisté à la réunion.
6. En ce qui concerne l'activité "aires spécialement protégées", le rapport final a été mis au point par le CAR/ASP et transmis aux autorités compétentes.

Littoral Albanais (Albanie)

1. Le CAR/PAP a mené à bien le programme de formation au SIG. A la suite de trois missions d'experts effectuées en Albanie l'an passé, trois experts de l'Institut national de la planification de Tirana ont suivi à Split, en janvier 1996, un stage intensif consacré au SIG. Lors du stage, ils ont mis au point plusieurs applications pratiques qui ont été reprises dans d'autres activités PAC, comme la gestion intégrée des zones côtières, l'étude de la capacité d'accueil touristique et la gestion des ressources en eau. Le rapport final sur les activités SIG est en préparation.
2. Le CAR/PAP a achevé le projet du plan de gestion du littoral de la région de Durrës-Vlorë. Ce plan est une contribution précieuse aux efforts qui viseront à l'avenir à développer ce segments du littoral albanais. La méthodologie de ce plan a été alignée sur celle utilisée lors de l'élaboration des plans d'autres sections du

littoral dans laquelle le CAR/PAP a joué également un rôle de premier plan. Plus de vingt experts albanais et internationaux ont pris part à l'élaboration du plan Durrës-Vlorë qui est assorti de plusieurs annexes graphiques et d'une base de données détaillée qui pourrait être d'une aide inestimable aux responsables des projets d'investissement. Le plan sera présenté à une réunion de présentation des résultats finaux du PAC albanais (2 mai 1996) et à une conférence des donateurs (3 mai 1996).

3. Les travaux sur l'Etude de gestion des ressources en eau pour les cours fluviaux de l'Erzeni et de l'Ishmi se sont poursuivis avec la participation active d'un grand nombre d'experts albanais qui ont témoigné d'une grande compétence dans ce domaine. Le rapport sur la première phase de préparation de l'étude (soit les trois premiers chapitres contenant les données et renseignements de base) fera l'objet d'une publication en tirage à part du CAR/PAP.
4. Un programme de formation à l'EIE a été lancé à l'intention d'experts albanais. Dans le cadre de plusieurs missions et d'un cours de formation, les experts du CAR/PAP fourniront une assistance aux experts locaux en réalisant l'étude d'impact d'un complexe d'hébergement touristique situé sur la péninsule de Ksamili, dans la partie sud du littoral. La première mission d'experts du CAR/PAP s'est rendue en Albanie du 25 février au 3 mars 1996.
5. La préparation de l'Etude de la capacité d'accueil touristique de la zone de la baie de Lalzi (partie nord du littoral) a démarré. Comme on s'attend à de très fortes pressions sur cette section extrêmement attrayante du littoral albanais, les autorités du pays ont décidé de déterminer en premier lieu la capacité d'accueil de la zone avant de prendre toute décision d'investissement. Cette activité comprend également une formation d'experts locaux. La première mission de deux experts du CAR/PAP a eu lieu à la fin mars 1996.
6. De concert avec Dobbin Milus international, le CAR/PAP a mené à bien la deuxième phase du projet de gestion de la zone du littoral albanais qui est financé au titre du programme METAP de la Banque mondiale. Cette deuxième phase était centrée sur l'élaboration de propositions détaillées pour trois sites prioritaires des parties nord et sud du littoral. Le projet a permis au CAR/PAP d'acquérir une expérience précieuse qui servira dans l'exécution d'autres PAC. La présentation du projet aura lieu en avril 1996.
7. Le rapport de l'intervention du CAR/TDE dans le PAC albanais a été achevé et des exemplaires en ont été distribués aux parties intéressées. Aussitôt après, une mission d'experts du CAR/TDE s'est rendue à Tirana pour présenter les résultats et analyser les possibilités d'extension du projet. A cette occasion, des dispositions ont été prises au niveau officiel pour que soient transférées à la partie albanaise les images satellite ayant servi

au travail sur place du CAR/TDE ainsi que la base de données établie à cette fin.

8. Un projet de rapport rédigé par un consultant international recruté par le CAR/PB sur l'analyse systémique et les acteurs a été achevé. La méthode et le cadre prospectifs ont été établis et des consultants locaux éminents ont été recrutés pour améliorer les scénarios. Une mission du CAR/PB s'est rendue en Albanie du 10 au 14 mars 1996. Il est prévu que les activités du PB seront pleinement achevées en juin 1996.
9. S'agissant de l'activité relative aux aires spécialement protégées et à l'application du Protocole ASP, le rapport final est en préparation. Une version préliminaire du rapport a été adressée, aux fins d'observations, aux autorités nationales compétentes et aux experts albanais ayant pris part à l'activité, puis elle a fait l'objet d'un examen lors d'une réunion de synthèse tenue à Tirana le 21 décembre 1995. Une version du rapport remaniée sur la base des observations reçues a été soumise aux autorités compétentes. La version finale est prévue pour avril 1996.

Fuka-Matrouh (Egypte)

1. Le CAR/PAP a réalisé trois missions à Matrouh et Alexandrie (la dernière remontant à décembre 1995) et a organisé un cours de formation qui a couvert le programme prévu de formation au SIG. L'Agence égyptienne pour l'environnement, plus précisément sa cellule LUPEM, a assuré d'excellentes conditions à ce cours au plan du logiciel, de l'équipement informatique et de la qualification des stagiaires locaux et nationaux. Le rapport final sur cette activité du PAC est en préparation.
2. Le CAR/PAP a fait don de deux versions du logiciel ArcView 2.1: l'une à l'Institut d'études supérieures et de recherches, l'autre à la Faculté d'agriculture de l'université d'Alexandrie. Ce logiciel a été obtenu grâce à une longue coopération du CAR/PAP avec l'UNITAR et l'ESRTI (fabricant de logiciels).
3. Des experts du CAR/PAP et une équipe d'experts locaux et nationaux ont commencé à mettre au point des applications pratiques du SIG qui serviront à l'établissement du plan de gestion de la zone côtière de Fuka-Matrouh, de l'étude de la capacité d'accueil touristique, de l'étude de gestion de l'érosion du sol et de l'EIE d'un complexe hôtelier.
4. Le directeur par intérim du CAR/PAP et ses associés ont eu à Split, les 23 et 24 janvier 1996, une entrevue avec le coordonnateur national au sujet des activités de gestion côtière intégrée, d'étude de la capacité d'accueil et d'application du SIG afin d'examiner la coordination des travaux. Ils sont convenus d'un programme précis de l'ensemble des activités jusqu'à la conférence finale de présentation des résultats prévue pour

septembre 1996.

5. Une document contenant le plan de travail des activités comprises dans le Plan de gestion de la zone côtière de Fuka-Matrouh a été mis au point par les experts égyptiens. Ce document offre une définition précise des tâches, experts, échéances, ressources en matériel, contenu et autres éléments se rapportant à la préparation du plan.
6. Au moyen de méthodes mises au point par le CAR/PAP et la FAO, des experts de la Faculté d'agriculture (université d'Alexandrie) ont procédé à la mesure des processus d'érosion à un site pilote de la zone de Fuka-Matrouh. Les travaux étaient supervisés par des experts de l'université de Florence (Italie). Le document qui en est résulté fournit des instructions sur la manière de gérer le site pilote et d'atténuer les effets néfastes des processus d'érosion. Tous les résultats des mesures ont été intégrés dans la base de données SIG.
7. La deuxième phase des activités relatives à l'atténuation des conséquences des processus d'érosion dans la zone de Fuka-Matrouh a été lancée par des experts de la Faculté d'agriculture d'Alexandrie. La supervision en est à nouveau confiée à des experts de l'université de Florence. Une étude de gestion du sol pour l'ensemble de la zone sera préparée sur la base des résultats des activités que le CAR/PAP a menées au site pilote dans le courant 1995. Les résultats des activités exécutées par le CAR/TDE ainsi que d'autres sources d'information sur des processus analogues se produisant ailleurs dans le monde seront également utilisés. Au titre de cette activité, un cours de formation a été organisé et un expert de l'université d'Alexandrie a établi un modèle numérique à trois dimensions, avec le concours du CAR/PAP.
8. Au début janvier 1996, un accord a été officiellement signé entre l'université d'Alexandrie, l'Unité de coordination et le CAR/TDE pour achever de concert l'enquête sur le terrain menée dans la région de Fuka-Matrouh en vue de valider les images satellite et d'obtenir le levé de terrain. L'équipe égyptienne d'experts, nommée à cet effet par le CAR/TDE, s'est retrouvée sur le terrain en janvier 1996 avec l'équipe prenant part aux activités du CAR/PAP pour un échange mutuel d'expériences et de compétences techniques.
9. En février 1996, l'expert du CAR/TDE et un consultant du CAR/PAP se sont rendus à Alexandrie pour y vérifier le travail accompli par les enquêteurs sur le terrain. Compte tenu de l'utilité stratégique du levé de terrain pour l'exécution des activités du CAR/PAP relatives à la gestion de la région, des accords informels ont été conclus entre les deux Centres pour l'intégration de leurs résultats mutuels. Dans ce cadre, une réunion de consultation s'est tenue en février entre le CAR/TDE et le

CAR/PAP en vue de coordonner les activités. Ensuite, en mars, les experts du CAR/TDE ont organisé une mission à Alexandrie pour l'achèvement du levé de terrain de concert avec l'équipe égyptienne.

10. Le rapport final sur l'approche systémique et prospective, établi par un consultant international recruté par le CAR/PB, a été remis, puis revu et complété par une équipe locale de consultants. Il est prévu que toutes les activités du PB au sein de ce PAC seront achevées en juin 1996.

Sfax (Tunisie)

1. Un programme de formation au SIG a été lancé. Un expert du Plan Bleu prend part à cet activité avec des experts du CAR/PAP. Le CAR/PAP s'est procuré à cette fin la matériel informatique et le logiciel voulus. Cette deuxième phase du programme de formation a été exécutée en mars 1996.
2. Les préparatifs du démarrage des activités menées dans le domaine de la gestion des ressources en eau ont été menés à bien. Le coordonnateur local et l'équipe nationale ont été désignés. Par ailleurs, le mandat correspondant a été établi. La première mission à Sfax doit intervenir au cours du premier semestre 1996.
3. En novembre 1995, le CAR/TDE a mené à bonne fin l'analyse des aspects techniques et scientifiques du programme et un projet de rapport a été rédigé. Le CAR/PAP, en tant que coordonnateur du PAC de Sfax, a été tenu au courant de l'intervention du CAR/TDE grâce à l'envoi d'une documentation complète à ce sujet.
4. Le rapport final préparé par le CAR/PB, "Analyse structurelle du système sfaxien et identification des variables clés" a achevé la phase "Connaître" de l'intervention du PB dans le PAC. La prochaine phase, "Imaginer", est en cours, avec le programme de travail afférent, et une équipe plus étoffée de consultants locaux y prendra part.

Malte

1. Le CAR/PAP a été chargé de la préparation de ce PAC ainsi que de la coordination de l'ensemble des travaux concernant ce projet. En février 1996, le directeur par intérim du CAR/PAP s'est rendu à Malte avec un autre expert afin d'y identifier les activités à englober dans le PAC. Leurs comptes rendus serviront de base à l'accord qui doit être signé entre le gouvernement maltais et le PAM au cours du premier semestre 1996.

Maroc

1. Le 24 octobre 1995, le directeur du CAR/TDE a eu une entrevue

à Rabat avec le directeur du ministère de l'Environnement et lui a exposé l'approche que le CAR/TDE comptait adopter pour son intervention dans la zone d'Al-Hoceima. Il a été également convenu que l'utilisation de la télédétection pour l'observation et l'étude de la végétation pourrait s'avérer utile à la compréhension globale de l'état et de l'évolution des préoccupations écologiques.

2. L'administrateur de première classe du PAM s'est rendu au Maroc du 19 au 25 novembre 1995 pour le lancement du PAC d'Al-Hoceima. Durant cette visite, il a eu diverses séances de travail avec les autorités nationales (Rabat) et locales (Al-Hoceima). Il a été convenu d'une liste d'activités prioritaires à établir en préalable au lancement de ce PAC.

Israël

1. Le Coordonnateur adjoint s'est rendu en Israël en février 1996. Sa visite avait pour objet d'examiner toutes les questions liées au PAC israélien avec les autorités compétentes.
2. Un avant-projet du PAC israélien, avec un cadre d'activités, a été préparé et examiné avec les autorités, puis adressé à tous les centres du PAM en sollicitant leurs observations.

Algérie

1. Une mission du CAR/PAP, chargé de la coordination de ce projet, est prévue pour le début juin 1996 afin de discuter de la zone proposée pour le PAC et de préparer le lancement de l'étude de faisabilité requise.

Liban

1. Il est prévu que le PAM effectuera une mission au Liban en vue d'examiner le cadre et le contenu du projet ainsi que la zone que lui assignera le Liban.

B. APPLICATION DU PROTOCOLE "TELLURIQUE" ET DU PROTOCOLE "IMMERSIONS"

(a) Activités liées aux Protocoles "tellurique" et "immersions"

1. Les travaux préparatoires de l'enquête sur les polluants d'origine tellurique en Méditerranée, organisée par l'OMS et le PNUE, se sont poursuivis. Après l'évaluation en 1994 des questionnaires soumis et qui portaient sur les rejets domestiques liquides, les polluants industriels et les hydrocarbures de carbone, de nouveaux questionnaires complétés par les pays ont été reçus en 1995 et évalués. Une réunion d'évaluation s'est tenue à Athènes en décembre 1995 et six scientifiques y ont pris part.

(b) Activités de surveillance continue et de recherche

2. En 1995, des programmes nationaux MED POL de surveillance continue ont été finalisés et signés par les pays ci-après: Albanie, Croatie, Chypre, Egypte, Grèce, Israël, Liban, Maroc, Slovénie, Syrie, Tunisie et Turquie, soit une contribution directe totale de 540.000 dollars E.U. Des négociations ont eu lieu avec l'Algérie et il est prévu que le programme sera finalisé en 1996. En 1995, les pays suivants ont communiqué des résultats de leur surveillance: Croatie, Grèce, Italie et Maroc.
3. Le projet financé par le gouvernement italien concernant le traitement, l'analyse et la présentation des données sur la pollution, qui avait démarré en juillet 1994, s'est achevé en décembre 1995. Les travaux portaient sur l'informatisation des données MED POL sur la pollution marine, leur analyse statistique et scientifique, la présentation des résultats et leur évaluation régionale (au moyen de matériel et de logiciels revalorisés tels que la publication informatisée Desktop-DTP, le Système d'informations géographiques (SIG) et multimédia). L'aboutissement du projet, à savoir un ensemble de lignes directrices techniques pour le traitement, l'analyse et la présentation des données sur la pollution marine, a été présenté à un stage de formation dans ce domaine qui s'est tenu à Trieste du 11 au 16 décembre 1995 et auquel ont pris part 24 scientifiques/gestionnaires provenant de 16 pays méditerranéens.
4. La XXIXème session du Comité consultatif interorganisations pour MED POL a eu lieu à Athènes du 9 au 12 janvier 1996. Les participants ont revu les travaux réalisés en 1995 et prévus en 1996, et ils ont examiné un projet de budget MED POL pour 1997.
5. Un stage de formation sur le tas à l'assurance qualité des données a été organisé au Maroc (4-15 décembre 1995) pour la détermination des métaux en traces dans des échantillons du milieu marin. Le stage s'est déroulé à l'Institut national d'hygiène (INH) de Rabat et a réuni huit participants provenant de six institutions nationales coopérant au MED POL. Il portait sur divers aspects du dosage des métaux en traces au sein du MED POL, depuis l'échantillonnage, la manipulation, le stockage et la préparation des échantillons jusqu'à l'analyse et l'interprétation des données. Les participants ont également reçu une formation aux bonnes pratiques de laboratoire. L'efficacité du stage sera évaluée par la distribution de l'échantillon du prochain exercice d'intercomparaison. De fait, grâce aux résultats qui seront communiqués, il sera possible d'évaluer les performances des participants et de centrer à l'avenir les efforts en conséquence.
6. Le troisième Atelier sous-régional FAO/PNUE sur la surveillance des tendances des contaminants chimiques dans les biotes marins a été organisée à l'université d'Alexandrie du 6 au 9 novembre 1995. Trente scientifiques méditerranéens provenant d'Egypte, Chypre, Israël et de Libye ont bénéficié de ce cours. Les quatrième et cinquième ateliers de cette série ont eu lieu à Rabat (26-29 février 1996) à l'intention de scientifiques provenant d'Algérie, du Maroc et de Tunisie.
7. Un stage national de formation et exercice d'interétalonnage sur la détermination de la pollution microbiologique dans l'eau de mer a été, sous les auspices de l'OMS et du PNUE, organisé par l'Institut d'océanographie et des pêches à Split,

Croatie, du 11 au 16 décembre 1995. Il a réuni 11 participants.

8. Une consultation sur la qualité microbiologique des eaux côtières à usage récréatif et des eaux conchylicoles, organisée par l'OMS et le PNUE, s'est déroulée à Athènes du 28 novembre au 2 décembre 1995 et a rassemblé 21 participants de 13 pays méditerranéens, d'un pays non méditerranéen et de l'UE (Albanie, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Israël, Italie, Libye, Malte, Maroc, Slovénie, Tunisie, Turquie, Royaume-Uni). Les travaux étaient centrés sur les problèmes liés à la qualité microbiologique des eaux côtières à usage récréatif et des eaux conchylicoles en Méditerranée ainsi que sur les données relatives à la pollution marine soumises au programme MED POL.
9. La troisième réunion de l'Equipe de travail sur les implications des changements climatiques pour le littoral albanais s'est tenue à Tirana (21-23 novembre 1995). Les participants ont examiné la version finale du rapport et sont convenus des actions requises pour y mettre une dernière main. Le rapport final est en cours de mise au point par le Secrétariat pour publication en avril 1996.
10. Les travaux sur les implications des changements climatiques pour les zones côtières de Fuka, d'Albanie et de Sfax ont été achevés dans le cadre des PAC respectifs. Les documents correspondants seront publiés en avril 1996.
11. Le volume II (608 pages) de l'ouvrage "Climatic Change and the Mediterranean" ("L'évolution du climat et la Méditerranée") a été publié aux éditions Arnold Publishers en décembre 1995. Il contient le compte rendu de six études de cas (île de Rhodes, baie de Kastela, îles de Malte, littoral syrien et îles de Crois-Losinj) et l'analyse comparative de 11 études méditerranéennes.

C. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA MER MEDITERRANEE PAR LES HYDROCARBURES ET AUTRES SUBSTANCES NUISIBLES EN CAS DE SITUATION CRITIQUE

(a) Prévention et lutte contre la pollution par les navires (REMPEC)

Activités organisées par le REMPEC

La cinquième réunion du Comité directeur pour la mise en place d'un système sous-régional de lutte contre les grands accidents de pollution marine concernant Chypre, l'Egypte et Israël s'est tenue à Bruxelles les 7 et 8 décembre 1995.

Activités auxquelles le REMPEC a participé

- a) Le directeur a pris part à:
 1. la Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée - Malte, 1er-4 novembre 1995
 2. la Conférence régionale sur la réduction et la maîtrise de la pollution dans le sud de la mer Méditerranée - Le Caire, Egypte, 18-20 décembre 1995

3. le stage de formation pour les pays du Maghreb au titre du projet FEM (comme conférencier) - Casablanca, Maroc, 8-9 janvier 1996
4. la réunion intersessions du Groupe de travail OPRC, OMI - Londres, 26 février - 1er mars 1996.
5. Le directeur a eu des séances de travail avec des autorités nationales du Maroc et de l'Italie pour examiner la préparation des projets à venir. La réunion concernant le Maroc a eu lieu le 10 janvier 1996 (projet pour le port de Tanger) et celle concernant l'Italie le 16 janvier 1996 (projet pour l'Adriatique Nord).
- b) L'expert chimique du Centre a pris part à la 4ème session du Groupe de travail sur l'interface navire/port (SPI), OMI - Londres, 11-14 janvier 1996.

D. GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE LA ZONE COTIERE DE LA MEDITERRANEE

(a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement (Plan Bleu - CAR/PB)

1. Réunions institutionnelles:

La réunion du Conseil consultatif du CAR/PB s'est tenue le 7 mars 1996, au ministère de l'Environnement à Paris, et elle a été suivie d'une discussion avec des responsables français de haut niveau sur les activités en cours et futures.

2. Etudes systémiques et prospectives:

- Poursuite de "l'actualisation de l'étude principale du PB" avec "les incidences de l'approche du développement durable en Méditerranée". Plusieurs rapports intermédiaires ont été établis. Le rapport global est en préparation.
- Préparation du 9ème fascicule "Transport et environnement en Méditerranée". Le projet de rapport est en cours d'examen. La finalisation et la publication du fascicule sont prévues pour la prochaine réunion des Parties contractantes à Montpellier.
- Discussions préliminaires et préparatifs de l'élaboration de la stratégie à long terme du PB et activités autour d'un "BP 2000".
- Un séminaire sur les outils et activités de la prospective, prévu à Sophia Antipolis vers la fin mai 1996, est en préparation.

3. Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement - MEDO

- Sous l'égide du PAM et du METAP, un Atelier international sur "Les indicateurs de performance écologique" a été organisé à Damas du 10 au 14 janvier 1996. Il a rassemblé une cinquantaine de participants provenant de 13 pays méditerranéens et de 10 organisations internationales.
- Le PB a participé à la préparation du programme METAP III et aux réunions de

donateurs qui se sont tenues aux Etats-Unis, en Turquie et au Luxembourg.

- Visite à la CE à Bruxelles pour y suivre le fonctionnement et l'utilisation du nouvel instrument financier MEDA et pour envisager une poursuite de l'appui financier à la fonction MEDO.
- Une coopération est en cours avec EUROSTAR dans le domaine des statistiques sur l'environnement méditerranéen. Les travaux réalisés en commun sur les pays et résultats méditerranéens, projets y compris, doivent être présentés lors d'une réunion organisée à cet effet à Rome en juin 1996.
- Suivi de la mise en place de l'Observatoire tunisien pour l'environnement et le développement (OTEDD).
- Suivi de la préparation de l'Observatoire turc (TEDO) dont 50% du financement doit être assuré par la DG XI de la CE (au titre du programme LIFE).
- Les travaux préparatoires de l'Observatoire albanais sont en cours avec le CEP et un consultant albanais.

Rapports sur l'état des connaissances, monographies et dossiers techniques:

Indicateurs du développement

En coopération avec le METAP, deux rapports importants ont été établis:

- i. Identification d'un premier ensemble d'indicateurs régionaux, et
 - ii. identification des indicateurs de performance pour certains domaines prioritaires de l'environnement dans les pays méditerranéens.
- Rapport d'activité sur "les indicateurs de développement durable pour le couvert végétal/forêts dans la région méditerranéenne" (version préliminaire prévue pour mars 1996).
 - Rapport d'activité sur "De la problématique à l'indicateur: l'exemple de la qualité du sol dans la région méditerranéenne" (version préliminaire prévue pour mars 1996).
 - Rapport d'activité sur "Le risque de la pollution atmosphérique dans la région côtière méditerranéenne: données et indicateurs" (projet, janvier 1996).
 - Elaboration d'indicateurs de l'agriculture et organisation d'un groupe d'experts en vue de proposer aux pays méditerranéens des indicateurs d'agriculture durable. La première réunion du groupe doit avoir lieu à Paris le 14 mars 1996.

Etat des connaissances

- Synthèse des informations sur "les moyens de surveillance de la qualité des eaux intérieures et les actions préventives", en anglais et en français, décembre 1995.

- Synthèse des informations sur "les déchets municipaux: sources d'information dans les pays méditerranéens", octobre 1995.
- Catalogue de données sur: les ressources en eaux et leurs utilisations dans la région méditerranéenne: situation et évolution en chiffres, CAR/PB-MEDO (travaux en cours, rapport prévu pour juin 1996).
- Synthèse de l'information sur "Qui fait quoi en matière de gestion de l'eau dans les pays méditerranéens?", octobre 1995.

Monographies et Dossiers Techniques

- CAR/PB-MEDO, monographie, "Les eaux souterraines dans la région méditerranéenne", par Jean Margat.
- MEDWET & CAR/PB-MEDO, "Ressources en eau et zones humides dans la région méditerranéenne", brochure MEDWET (prévue pour la fin mars 1996).
- CAR/PB-MEDO & OSS, indicateurs d'économie de l'eau: ressources en eau et leurs utilisations (rapport en préparation, prévu pour la fin mars 1996).
- Rédaction d'une étude sur l'intensification de l'agriculture dans les pays méditerranéens avec ses répercussions écologiques et économiques.

Etudes institutionnelles

Profils de pays méditerranéens: institutions-environnement-développement

- Le projet de profil de l'Egypte a été achevé en décembre 1995; dans l'attente de observations de ce pays pour sa finalisation;
- Le projet concernant la France est en préparation et sera achevé en mars 1996.

Analyse comparative des institutions des pays méditerranéens spécialisées dans l'environnement

- Le travail a commencé pour la réunion de Barcelone (fascicule n° 3 de Docobar) et il est élargi et approfondi. Les efforts sont centrés sur la méthodologie et la couverture thématique. Un rapport plus complet sera établi pour le second semestre.

Système d'information méditerranéen environnement/développement (MEDIS)

- La mise en place de MEDIS dans le cadre de MEDO est en bonne voie. La numérisation des limites administratives régionales (NUTS3) pour les pays méditerranéens de l'Europe, la Syrie, l'Egypte et l'Algérie est en cours, ainsi que la numérisation des limites du bassin-versant méditerranéen (échelle: 1/1 000 000). Actualisation des données sur le tourisme de l'OMT.
- L'"Inventaire des sources de données environnementales et socio-économiques dans les pays du Sud de la Méditerranée" est en bonne voie.

- Etude de faisabilité et contacts avec Internet et Network. La page de présentation INTERNET du Plan Bleu pour MEDGATE est en cours d'exécution.

Elaboration d'outils prospectifs pour le littoral:

- Formation au SIG en collaboration avec le PAP (Tunis-Sfax)
- Collecte de données en Tunisie et à Sfax
- Investigations en matière de systèmes d'experts, géostatistiques et télédétection.

4. Divers

- Participation à des séminaires d'intérêt méditerranéen.
- Participation à la deuxième réunion des points focaux du CEDARE en vue de renforcer la coopération, décembre 1995.
- Publication d'une note sur les "Observatoires" dans divers bulletins.
- Contribution à une question spécifique sur l'information géographique pour l'environnement de la revue "Aménagement et Nature", avec un article sur MEDO et son système d'information.
- Participation à la réunion préparatoire du séminaire méditerranéen sur le développement durable qui doit être organisé par Malte en coopération avec le PAM.
- Participation à la réunion Euro-Med d'EUROSTAT sur les statistiques méditerranéennes, Valence, Espagne, décembre 1995.

(b) Planification et gestion du littoral (Programme d'actions prioritaires - CAR/PAP)

Planification et gestion intégrées des zones côtières de la Méditerranée

1. Un stage de formation d'une semaine à l'application du SIG à la gestion intégrée des zones côtières a été organisé à Nicosie (Chypre) en décembre 1995. Il avait pour objet de présenter l'expérience du PAP ainsi que les expériences d'autres institutions et organisations internationales. A cet effet, le CAR/PAP avait préparé un module complet de formation qui pourra également servir, en y apportant de légères modifications, dans d'autres pays de la Méditerranée.
2. Le CAR/PAP a publié "Lignes directrices pour la gestion intégrée des zones marines et côtières, notamment dans le bassin méditerranéen", en français et en croate. Cette dernière version a été publiée avec le concours financier du gouvernement croate. La version française du document sera utilisée par le CAP/OZC du PNUE et distribuée à tous les pays méditerranéens intéressés.
3. Le document "Lignes directrices pour l'évaluation de la capacité d'accueil des zones touristiques" a également été achevé. Bien qu'il l'ait été sous forme de projet, il a suscité un vif intérêt. Il est en cours de distribution à tous les pays, institutions et particuliers concernés de la Méditerranée. Il récapitule l'expérience acquise par le CAP/PAP dans l'application de l'Evaluation de la Capacité d'Accueil, ou méthode ECA. Il servira en outre à la mise au point du module de formation.
4. Le document "Système de classement pour l'évaluation de la frange côtière" a été achevé sous sa forme de projet et testé dans le cas de l'île de Brac (Croatie). Le document constitue une contribution précieuse à l'application pratique de la gestion intégrée des zones côtières (ICAM) en Méditerranée. Il convient de souligner que ce

document a permis de simplifier les techniques relativement complexes d'appui à la décision pour l'ICAM en les rendant plus accessibles aux experts directement responsables de la gestion du littoral.

5. Les préparatifs de l'organisation d'un stage de formation à ARCVIEW 2.1 sont achevés. Il s'agit d'un logiciel très séduisant qui permet d'utiliser la base de données SIG. Le stage s'attachera spécialement à l'utilisation du logiciel dans l'ICAM. Il est prévu pour avril 1996.
6. Le CAR/PAP a noué des contacts excellents avec le programme METAP de la Banque mondiale ainsi qu'avec l'UE, la BEI et le PNUD. Le Centre a notamment pris part à l'élaboration du mandat pour l'évaluation de l'expérience acquise en Méditerranée dans la gestion des zones côtières.

Etude d'impact sur l'Environnement

1. Un stage national de formation à l'application de l'EIE s'est déroulé à Homs (Syrie) en novembre 1995. Il a réuni 19 experts et deux conférenciers recrutés par le CAR/PAP. Il a été jugé très réussi, de sorte que les autorités nationales ont demandé au CAR/PAP d'envisager d'en organiser un autre à Alep dans le courant 1996.
2. Des préparatifs ont eu lieu en vue de stages nationaux de formation à l'EIE en Albanie et en Croatie. Il est prévu d'organiser ces deux stages au cours du premier semestre 1996.

Gestion des Déchets Liquides et Solides

1. Les préparatifs d'un atelier régional sur la gestion des déchets solides sont en cours. Le lieu et d'autres détails de l'atelier restent à fixer.

Gestion des Ressources en Eau

1. De concert avec la Compagnie des eaux, l'Institut de technologie de l'eau de Malte, le CAR/PAP a organisé un cours de formation (Malte, 28 novembre - 2 décembre) sur l'approche intégrée de la planification, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau. Le cours a réuni 20 participants provenant de 15 pays méditerranéens. Cette manifestation est le fruit d'une longue coopération entre le CAR/PAP et les institutions maltaises qualifiées dans le domaine de la gestion des ressources en eau.
2. Le 27 novembre 1995 s'est tenue une réunion d'experts (auteurs du document) chargée d'examiner l'état d'avancement des "Lignes directrices pour une approche intégrée de la planification, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau". Le document est en voie de finalisation sous sa forme de projet et prêt à être révisé.
3. Les actes des Journées d'étude sur la planification, la gestion et l'utilisation des ressources en eau, qui se sont déroulées à Marseille en novembre 1994, ont été récemment publiés au titre de n° 94 de la Série des rapports techniques du PAM.

Aquaculture

1. Du 1er au 4 novembre 1995, un Atelier régional s'est tenu à Heraklion, Grèce, sur la sélection et la protection de sites se prêtant à l'aquaculture. L'Atelier était organisé

conjointement par le CAR/PAP, l'IFREMER (France) et l'Institut de biologie marine de Crète. Il a réuni 21 participants provenant de 12 pays méditerranéens, d'Ukraine, de Bulgarie, ainsi que de la FAO. L'atelier a pris note des rapports nationaux présentés et a examiné l'état des connaissances dans ce domaine précis. En outre, les participants ont examiné et approuvé un projet de lignes directrices pour l'implantation d'activités d'aquaculture en y apportant de légères modifications.

2. Les lignes directrices pour la sélection et la protection de sites se prêtant à l'aquaculture en Méditerranée ont été achevées sous leur forme de projet et elles seront prochainement distribuées à tous les pays méditerranéens intéressés en sollicitant leurs observations.
3. Le CAR/PAP a continué à coordonner le réseau EAM. Dans ce cadre, un expert du PAP a pris part à la réunion qui s'est tenue à Missolonghi, Grèce, en février 1996, et qui était consacrée à la gestion de l'aquaculture en lagune.

Erosion du Sol

1. Les lignes directrices pour l'application d'une méthodologie commune harmonisée de cartographie des processus d'érosion dus aux chutes de pluie dans les zones côtières de la Méditerranée ont été achevées sous leur forme de projet. Ce document sera présenté et examiné à un atelier régional qui doit être organisé de concert avec la FAO et l'ICONA (Espagne), à Barcelone, au cours du deuxième semestre 1996.
2. Le CAR/PAP a organisé les 7 et 8 novembre, à Madrid, une réunion d'experts chargée de fixer le mandat concernant l'élaboration de lignes directrices pour la mesure des processus d'érosion. Les lignes sont en préparation en coopération avec la FAO.
3. Le projet de mandat concernant la cartographie des processus d'érosion dans la région de Valence, Espagne, a été établi. Cette tâche avait été confiée à des experts de l'université de Murcia.
4. Une réunion des experts chargés de rédiger les lignes directrices pour la cartographie des processus d'érosion en Méditerranée s'est tenue à Rome les 22 et 23 janvier 1996. La réunion a eu lieu au siège de la FAO dont sont membres les experts de l'équipe de rédaction.

Coordination Générale

1. Le CAR/PAP s'emploie constamment à renforcer l'information. A cette fin, il a publié en anglais, français et croate le "Compendium des rapports et études techniques du PAP" et l'a distribué à tous les points focaux nationaux et à bon nombre d'institutions et particuliers.
2. En maintes occasions, le directeur par intérim et les autres experts du CAR/PAP ont été invités par diverses organisations et institutions internationales pour présenter leur expérience ou prendre part à la création de programmes de gestion intégrée des zones côtières et autres actions prioritaires. Leurs communications ont été accueillies avec un vif intérêt à Ljubljana, Naples, Sofia, Damas, Malte, etc.
3. Le CAR/PAP a continué à aider le CAR/OZC du PNUE à mettre en oeuvre des activités portant sur la gestion intégrée de zones marines et côtières dans le cadre du

Programme des mers régionales.

4. La coopération du CAR/PAP avec le gouvernement et d'autres autorités et institutions de Croatie a été excellente. En 1995, la Croatie s'est acquittée de toutes ses obligations envers le Centre, ce qui a permis à ce dernier de procéder à des aménagements du bâtiment abritant ses bureaux afin d'accroître l'efficacité du travail (installation de l'air conditionné, espace accru par pose de cloisons, amélioration de l'équipement de bureau, etc.) et de la communication (e-mail).
5. Le gouvernement croate a décidé de créer un Conseil national d'administration du CAR/PAP, menant ainsi à bien la procédure législative qui régit le statut du Centre en Croatie.
6. En ce qui concerne les problèmes rencontrés, il convient de souligner que l'accord de pays hôte entre le gouvernement croate et le PNUE n'a toujours pas été signé. Le gouvernement croate a soumis ses observations concernant le projet d'accord au PNUE, et il appartient à ce dernier d'examiner maintenant la possibilité de signer l'accord sans délai.

(c) Télédétection de l'Environnement (CAR/TDE)

Projet RAIS (Système d'inventaire des activités de télédétection)

1. La collecte, auprès des centres de télédétection de Méditerranée, des questionnaires relatifs à leurs activités, équipement technique et experts s'est poursuivie. En février 1996, un rapport actualisé sur l'état d'avancement du projet a été établi.

Projet DAPHNE (Classement et surveillance de la végétation méditerranéenne)

2. A l'occasion de la réunion organisée par le CAR/TDE et tenue à Rome le 20 octobre 1995, un échange de vues fructueux est intervenu entre les représentants de la FAO, du PB et du CAR/TDE à propos de plan d'action pour les forêts méditerranéennes et de la section du PAM-Phase II intitulée "Forêts et couvert végétal". Les participants sont convenus de la nécessité d'organiser une nouvelle réunion avec la participation d'autres fonctionnaires de la FAO chargés de la planification et de la mise en oeuvre d'actions concernant les forêts. Ensuite, le CAR/TDE a poursuivi activement sa coopération avec les deux autres Centres du PAM prenant directement part aux activités concernées - Plan Bleu et ASP - en les mettant au courant de l'état d'avancement de ses activités du CAR/TDE et en renforçant le courant d'échanges mutuels. Conformément à ce plan, en février 1996, le CAR/TDE a également tenu une réunion avec des fonctionnaires du GRID/PNUE de Genève et du JRC d'Ispra en vue de dégager des synergies avec des programmes européens auxquels le projet DAPHNE pourrait être intégré et d'évaluer la possibilité d'entreprendre des actions communes.
3. A l'occasion de la réunion de l'Unité MED et des CAR (Rome, janvier 1996), une présentation des activités en cours du CAR/TDE a été faite.
4. Une réunion avec la DG XII-Unité Espace et la DG XI de la CE a été organisée en vue d'examiner les possibilités d'avoir accès au financement par l'Union européenne du IVème programme-cadre afin de mettre en oeuvre des activités recommandées au CAR/TDE par les Parties contractantes à l'occasion de la dernière réunion ordinaire de Barcelone en juin 1995.

5. Dans le cadre du protocole de coopération entre l'Italie et l'Egypte (Programme 1994-1997), le ministère italien des Affaires étrangères a octroyé à Mme Samah Abd El Naby - chercheur à l'Institut d'études supérieures et de recherches de l'université d'Alexandrie - une bourse d'étude de trois mois au CAR/TDE. Sa formation sera assurée par le CAR/TDE dans des domaines intéressant ce chercheur, convenus avec son directeur d'études égyptien et ayant trait aux études et applications de la télédétection.

E. APPLICATION DU PROTOCOLE RELATIF AUX AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

(a) Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

i. Assistance aux pays dans la sélection, la création et la gestion d'aires spécialement protégées

1. Une étude de faisabilité concernant la création ou l'extension d'ASP à des sites côtiers et marins du littoral algérien a été achevée. L'étude portait sur les sites suivants: le marais de la Macta, les îles Habibas, le parc national d'El Kala, le parc marin et terrestre de Chenoua, le parc national de Gouraya et le parc nationale de Taza.

ii. Mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

2. Une enquête a été menée sur le littoral sud de la Croatie afin d'y vérifier la présence du phoque moine et de recenser les habitats favorables à cette espèce. L'étude était organisée par le CAR/ASP en accord avec la Direction nationale de l'Environnement de Croatie et en collaboration avec la Société hellénique pour la protection de l'environnement et du patrimoine culturel (Elleniki Etairia). Un groupe d'experts nationaux et internationaux a effectué une mission sur le terrain en octobre et novembre 1995. La mission bénéficiait d'un appui financier du ministère grec de l'Environnement et d'une contribution de l'ERB (Environmental Research Bureau). La mission a établi un rapport qui a été transmis aux autorités croates compétentes.
3. Un document scientifique sur la biologie et la situation présente du phoque moine de Méditerranée a été finalisé, et il est prévu de le publier en deux versions (anglaise et française) en mars 1996. Le document a été rédigé par le Parc national de Port-Cros à la demande du CAR/ASP.

4. La première édition du Plan d'action étant épuisée, le CAR/ASP en a publié une deuxième sous forme d'une brochure en trois langues (anglais, français et arabe).

iii. Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

5. Le rapport d'une enquête menée sur la côte est de la Libye a été reçu des experts chargés de l'établir en français. Le rapport a été traduit en anglais et distribué aux organisations de tutelle pour observations et approbation. Il est prévu que la version finale sera prête en mars 1996. L'enquête a été organisée par le CAR/ASP en collaboration avec le WWF, MEDASSET (Association méditerranéenne pour sauver les tortues marines), le Centre de recherches de biologie marine (Tajura) et le Centre technique de protection de l'environnement (Tripoli). Une concertation a lieu actuellement avec les autorités libyennes afin d'organiser à Tripoli une réunion de présentation au cours de laquelle devraient être examinées des initiatives

complémentaires pour la protection des sites de nidification identifiés.

6. Dans le cadre d'un projet coordonné de marquage des tortues marines lancé par le CAR/ASP, un manuel sur les techniques de marquage des tortues marines est en préparation. Le CAR/ASP a adressé, pour révision, à plusieurs spécialistes de renom l'avant-projet établi par le consultant chargé de rédiger le manuel. Il est prévu que celui-ci sera publié en deux versions (anglaise et française) avant juin 1996.

7. La première édition du Plan d'action étant épuisée, le CAR/ASP a publié une nouvelle édition sous forme d'une brochure en trois langues (anglais, français et arabe).

iv. Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en Méditerranée

8. La mise en place d'une base de données de photo-identification sur les spécimens de roqual observés en Méditerranée est en bonne voie. Une première série d'images concernant 250 spécimens est en cours de traitement et elle est intégrée dans la base par l'Institut de recherche Tethys: une première version opérationnelle de la base de données doit être finalisée en mars 1996.

9. Un répertoire des spécialistes méditerranéens de mammifères marins a été achevé. Il a été établi en collaboration avec l'Institut de recherche Tethys.

v. Conservation d'autres espèces et écosystèmes

10. Dans le cadre d'une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un réseau de surveillance continue de la végétation marine en Méditerranée, un atelier visant à examiner les réponses à un questionnaire et à proposer une méthodologie commune de surveillance de la végétation en Méditerranée s'est tenu à Tunis les 2 et 3 novembre 1995 et a réuni 22 experts de 15 pays méditerranéens. Sur la base des résultats de l'atelier, l'étude de faisabilité a été menée à bonne fin.

11. Il a été mis en place une base de données sur les textes juridiques ayant trait à la protection des espèces menacées dans les pays riverains de la Méditerranée, préparée en collaboration avec le Centre du droit de l'environnement de l'UICN.

12. Une réunion d'experts sur les espèces menacées en Méditerranée s'est tenue à Montpellier, France, du 22 au 2 octobre 1995. Elle avait pour principaux objectifs: i) d'évaluer la situation des espèces et leur conservation dans les pays méditerranéens; ii) de compiler une liste des espèces menacées ou en voie d'extinction en Méditerranée; iii) de compiler une liste des espèces dont l'exploitation doit être réglementée; iv) d'identifier les moyens et mesures visant à développer les capacités nationales des pays méditerranéens dans le domaine de la conservation des espèces et à faciliter les échanges d'informations entre spécialistes méditerranéens. La réunion était organisée en collaboration avec le Conseil de l'Europe (Secrétariat de la Convention de Berne) et la Maison de l'Environnement de Montpellier. La réunion a permis de dresser les deux listes mentionnées aux points ii) et iii); ces listes seront proposées pour adoption comme annexe au nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée. La réunion a également émis un ensemble de recommandations à l'intention des Parties contractantes.

vi. Activités de formation

13. Dans le cadre d'un programme de formation sur la végétation marine, il a été organisé à Tunis, du 30 octobre au 4 novembre 1995, une session consacrée aux écosystèmes d'herbiers en Méditerranée. Les participants (onze au total) étaient pour la plupart des spécialistes possédant déjà une formation dans le domaine de la végétation marine, le but de la session étant d'améliorer leurs connaissances en abordant des questions concrètes à la lumière des connaissances les plus récentes. Les langues de travail de ce cours ont été l'anglais et le français avec un service d'interprétation simultanée pendant les conférences.
14. Une session de formation à la gestion des aires protégées de la région méditerranéenne à l'intention de participants anglophones s'est déroulée à Trieste, Italie, du 4 au 9 novembre 1995. La session était organisée en collaboration avec la réserve marine naturelle de Miramare (Italie) et bénéficiait du concours financier du WWF Italie et de la commune de Staranzano (Italie). Quatorze stagiaires provenant de douze pays méditerranéens ont pris part à la session.
15. A la demande des points focaux nationaux de Tunisie et de Turquie, le CAR/ASP a parrainé la participation de deux candidats - un Tunisien et un Turc - à un cours de formation sur la cétologie méditerranéenne que l'université de Montpellier organisait à Sète, du 26 février au 2 mars 1996.

vii. Autres Activités

Le CAR/ASP organise actuellement les deux réunions ci-après:

16. La réunion d'experts sur des critères communs pour le choix d'aires marines et côtières protégées susceptibles d'être incluses dans la liste des ASPIM (Tunis, 22-23 mars 1996): elle est destinée à élaborer ces critères et à les proposer pour adoption aux Parties contractantes sous forme d'annexe au Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Barcelone, 1995).
17. La troisième réunion des points focaux nationaux pour les aires spécialement protégées (Tunis, 25-27 mars 1996).

ANNEXE I

**TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE MEDITERRANEAN SEA AGAINST
POLLUTION STATUS AS AT
12/15/95**

	U.S.\$
<u>FUNDS AVAILABLE</u>	
Balance available as at 01.01.1994	818,759
Contributions received in 1994/95	12,632,961
Interest accrued in 1994/95	198,214
GROSS FUNDS AVAILABLE ON THE TRUST FUND AS AT 12/15/95	13,649,935
LESS OPERATING RESERVE	(1,788,700)
A. TOTAL FUNDS AVAILABLE ON TRUST FUND (NET OF OPERATING RESERVE) AS AT 12/15/95	11,861,235
<u>ALLOCATIONS:</u>	
1994/95 allocation issued by the Executive Director	12,911,999
<u>APPROVED COMMITMENTS:</u>	
Approved commitments for 1994/95	9,143,616
Approved provisions for programme support costs for 1994/95	1,188,670
B. TOTAL APPROVED 1994/95 COMMITMENTS/PROVISIONS	10,332,286
C. BALANCE AVAILABLE (A - B)	1,528,949
<u>PROPOSED COMMITMENTS:</u>	
Proposed commitments for 1994/95	(31,000)
Proposed provisions for programme support costs for 1994/95	(4,030)
D. TOTAL PROPOSED COMMITMENTS/PROVISIONS AS AT 12/15/95	(35,030)

ANNEXE II

REGIONAL TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION

Status of Contributions as at 31 December 1995
(in United States Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1994	Adjustments for prior years	Pledges for 1995	Collections during 1994 for 1994 and fml. years	Collections during 1995 for prior years	Collections in 1995 for 1995 & fml. years	Unpaid pledges for prior years	Unpaid pledges for 1995
Albania	5,525.00	0.00	2,830	0	0	0	5,525	2,830
Algeria	0.00	0.00	42,446	0	0	42,446	0	0
Bosnia Herzegovina	12,128.00	0.00	12,128	0	0	0	12,128	12,128
Croatia	0.00	0.00	39,212	0	0	0	0	39,212
Cyprus	0.00	0.00	5,660	0	0	5,660	0	0
Egypt	19,808.00	0.00	19,808	0	19,808	19,808	0	0
France	0.00	0.00	1,534,937	0	0	1,534,937	0	0
Greece	0.00	0.00	113,594	136,406	0	0	0	(22,812)
Israel	0.00	0.00	59,425	0	0	59,425	0	0
Italy	3,559,933.00	0.00	1,268,132	0	3,559,933	1,268,132	0	0
Lebanon	0.00	0.00	2,830	0	0	0	0	2,830
Libyan Arab Jamahiriya	336,920.00	0.00	79,637	0	0	0	336,920	79,637
Malta	0.00	0.00	2,830	2,830	0	2,830	0	(2,830)
Morocco	0.00	0.00	2,830	0	0	2,830	0	0
Morocco	0.00	0.00	11,319	0	0	0	0	11,319
Slovenia	27,085.00	0.00	27,085	0	27,085	27,085	0	0
Spain	0.00	0.00	605,971	0	0	605,971	0	0
Syrian Arab Republic	11,319.00	0.00	11,319	0	0	0	11,319	11,319
Tunisia	60.00	0.00	8,429	0	60	8,429	0	60
Turkey	0.00	0.00	90,956	0	0	90,956	0	0
Yugoslavia	469,975.00	0.00	0	0	0	0	469,975	0
European Commission	0.00	0.00	101,063	0	0	101,063	0	0
Total	4,442,753.00	0.00	4,042,501	139,236	3,606,866	3,769,572	835,867	133,693
EC Additional Contribution	0.00	0.00	568,984	0	0	568,984	0	0
Total	4,442,753.00	0.00	4,611,485	139,236	3,606,866	4,338,556	835,867	133,693

Total collections during 1995 as at 31 December 1995: USD 7,945,442.00.

ANNEXE III

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

de la réunion des points focaux nationaux

(Athènes, 6-10 mai 1996)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1995/1996
6. Débat général sur le budget-programme pour 1997
7. Recommandations sur le budget-programme pour 1997

7.1 Coordination du programme

7.2 Développement durable en Méditerranée

7.2.1. Environnement et développement intégrés (activités économiques et environnement)

- 7.2.1.1 Agriculture
- 7.2.1.2 Industrie
- 7.2.1.3 Energie
- 7.2.1.4 Tourisme
- 7.2.1.5 Transports

7.2.2 Gestion urbaine et environnement

7.2.3 Gestion durable des ressources naturelles

- 7.2.3.1 Ressources en eau
- 7.2.3.2 Sol
- 7.2.3.3 Ressources biologiques marines
- 7.2.3.4 Forêts et couvert végétal

7.2.4 Gestion intégrée des zones côtières

- 7.2.4.1 Programme d'aménagement côtier (PAC)

7.2.5 Eléments d'une stratégie méditerranéenne (MEDO y compris)

7.2.6 Edification des capacités nationales et locales

7.3 Conservation de la nature, des paysages et des sites

7.3.1 Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (**Protocole ASP**)

7.3.2 Collecte des données et évaluation périodique de la situation

7.3.3 Mesures juridiques

7.3.4 Planification et gestion

7.3.5 Sensibilisation et participation du public

7.3.6 Echanges d'expériences et renforcement des capacités nationales

7.4 Evaluation, prévention et élimination de la pollution marine

7.4.1 Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région méditerranéenne - MED POL - Phase III (1996-2005)

7.4.2 Evaluation des problèmes liés à la pollution:

- Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et leurs composés
- Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les détergents anioniques
- Evaluation de l'état de la pollution microbiologique de la mer Méditerranée
- Evaluation de l'état de l'eutrophisation en mer Méditerranée

7.4.3 Prévention de la pollution

7.4.3.1 Prévention et élimination de la pollution du milieu marin due aux activités terrestres (**Protocole "tellurique"**)

- Renseignements sur les modifications du Protocole "tellurique"
- Elaboration du Plan d'action régional et des plans d'action nationaux pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
- Lignes directrices pour les émissaires sous-

- marins destinés aux collectivités de petite à moyenne taille en Méditerranée
- Lignes directrices pour le traitement des effluents avant leur rejet en mer Méditerranée
- Lignes directrices pour les autorisations de rejet de déchets liquides dans la mer Méditerranée
- Enquête sur les polluants d'origine tellurique en Méditerranée

7.4.3.2 Prévention et lutte contre la pollution du milieu marin par les activités terrestres

- Prévention de la pollution du milieu marin par les navires
- Préparation , intervention et coopération en cas de pollution marine accidentelle (**Protocole "situations critiques"**)
- Prévention de la pollution du milieu marin par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (**Protocole "immersions"**)
- Prévention et lutte contre la pollution du milieu marin résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (**Protocole "offshore"**)

7.4.3.3 Prévention et lutte contre la pollution de l'environnement résultant des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (**Protocole "déchets dangereux"**)

7.4.3.4 Mesures d'appui

7.5 Information et participation

8. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport de la réunion
11. Clôture de la réunion

ANNEXE IV

POSITION DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION
DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS
(29 février 1996)

Convention ^{1/}			Dumping ^{2/}			Emergency ^{3/}			Land-based Sources ^{4/}			Specially Prot. Areas ^{5/}			Offshore ^{6/}		
Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification
Albania	-	30.5.90/AC	-	-	30.5.90/AC	-	30.5.90/AC	-	30.5.90/AC	-	30.5.90/AC	-	30.5.90/AC	-	-	-	-
Algeria	-	16.2.81/AC	-	-	16.3.81/AC	-	16.3.81/AC	-	2.5.83/AC	-	2.5.83/AC	-	16.5.85/AC	-	-	-	-
Bosnia & Herzivina *	-	22.10.94/AC	-	-	22.10.94/AC	-	22.10.94/AC	-	22.10.94/AC	-	22.10.94/AC	-	22.10.94/AC	-	-	-	-
Croatia *	-	12.10.93/AC	-	-	12.10.93/AC	-	12.10.93/AC	-	12.10.93/AC	-	12.10.93/AC	-	12.10.93/AC	14.10.94	-	-	-
Cyprus	16.2.76	19.11.79	16.2.76	16.2.76	19.11.79	16.2.76	19.11.79	17.5.80	28.6.88/AC	-	28.6.88/AC	-	28.6.88/AC	14.10.94	-	-	-
European Community	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	16.3.78/AP	12.8.81/AP	17.5.80	7.10.83/AP	30.3.83	30.6.84/AP	-	30.6.84/AP	-	-	-	-
Egypt	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AP	24.8.78/AP	-	18.5.83/AC	16.2.83	8.7.83	-	8.7.83	-	-	-	-
France	16.2.76	11.3.78/AP-R	16.2.76	11.3.78/AP-R	16.2.76	11.3.78/AP-R	11.3.78/AP-R	17.5.80	13.7.82/AP-R	3.4.82	2.9.86/AP-R	-	2.9.86/AP-R	-	-	-	-
Greece	16.2.76	3.1.79	11.2.77	3.1.79	16.2.76	3.1.79	3.1.79	17.5.80	26.1.87	3.4.82	26.1.87	-	26.1.87	14.10.94	-	-	-
Israel	16.2.76	3.3.78	16.2.76	1.3.84	16.2.76	3.3.78	3.3.78	17.5.80	21.2.91	3.4.82	28.10.87	-	28.10.87	14.10.94	-	-	-
Italy	16.2.76	3.2.79	16.2.76	3.2.79	16.2.76	3.2.79	3.2.79	17.5.80	4.7.85	3.4.82	4.7.85	-	4.7.85	14.10.94	-	-	-
Lebanon	16.2.76	8.11.77/AC	16.2.76	8.11.77/AC	16.2.76	8.11.77/AC	8.11.77/AC	17.5.80	1994/AC *	-	1994/AC *	-	1994/AC *	-	-	-	-
Libya	31.1.77	31.1.79	31.1.77	31.1.79	31.1.77	31.1.79	31.1.79	17.5.80	6.6.89/AP	-	6.6.89/AP	-	6.6.89/AP	-	-	-	-
Malta	16.2.76	30.12.77	16.2.76	30.12.77	16.2.76	30.12.77	30.12.77	17.5.80	2.3.89	3.4.82	11.1.88	-	11.1.88	14.10.94	-	-	-
Monaco	16.2.76	20.9.77	16.2.76	20.9.77	16.2.76	20.9.77	20.9.77	17.5.80	12.1.83	3.4.82	29.5.89/R	-	29.5.89/R	14.10.94	-	-	-
Morocco	16.2.76	15.1.80	16.2.76	15.1.80	16.2.76	15.1.80	15.1.80	17.5.80	9.2.87	2.4.83	22.6.90	-	22.6.90	-	-	-	-

	Convention ^{1/}		Dumping ^{2/}		Emergency ^{3/}		Land-based Sources ^{4/}		Specially Prot. Areas ^{5/}		Offshore ^{6/}	
	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification
Slovenia	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	-	15.3.94/AC	10.10.95	-
Spain	16.2.76	17.12.76	16.2.76	17.12.76	16.2.76	17.12.76	17.5.80	6.6.84	3.4.82	22.12.87	14.10.94	-
Syria	-	26.12.78/AC-R	-	26.12.78/AC	-	26.12.78/AC	-	1.12.93/AC	-	11.9.92/AC	20.09.95	-
Tunisia	25.5.76	30.7.77	25.5.76	30.7.77	25.5.76	30.7.77	17.5.80	29.10.81	3.4.82	26.5.83/R	14.10.94	-
Turkey	16.2.76	6.4.81	16.2.76	6.4.81	16.2.76	6.4.81	-	21.2.83/AC	-	6.11.86/AC-R	-	-

* Dans l'attente de la confirmation de l'Etat dépositaire (Espagne)

- 1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles
concerning
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 4/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
Adopté (Athènes): 17 mai 1980
Entré en vigueur: 17 juin 1983
- 5/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée
Adopté (Genève): 3 avril 1982
Entré en vigueur: 23 mars 1986
- 6/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du Plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol
Adopté (Madrid): 14 octobre 1994
Entré en vigueur:

Adhésion: AD Approbation: AP Réserve: R

ANNEXE V

**Lettre en date du 27 décembre 1995, du président du Bureau au
ministre turc de l'Environnement concernant les réunions
du PAM sur le protocole "déchets dangereux"**

Royaume du Maroc

Rabat le 27/12/1995

Ministère de l'Environnement

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre nomination en tant que Ministre de l'Environnement et vous souhaiter plein succès dans vos nouvelles fonctions. J'espère que nous aurons l'occasion de faire plus ample connaissance au cours des prochaines réunions du PAM.

Lors de la Neuvième réunion ordinaire tenue à Barcelone en juin 1995, les Parties Contractantes ont accepté la proposition faite par votre pays d'accueillir, en 1996, une réunion d'experts ainsi qu'une Conférence de Plénipotentiaires chargées de finaliser et de signer le protocole relatif aux mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination (protocole "déchets dangereux").

Au cours de ses travaux tenus à Rabat du 9 au 10 novembre 1995, le Bureau, que j'ai l'honneur de présider, a examiné les aspects techniques de ces deux manifestations.

Dans l'esprit d'assurer des résultats efficaces, le Bureau a décidé que la durée de la réunion d'experts, qui doit se tenir à Izmir Turquie en 1996, doit être allongée afin de résoudre les questions demeurées en suspens, d'examiner le projet de protocole méditerranéen par rapport aux autres instruments (conventions de Bâle et de Bamako, Directives de l'Union Européenne) et le finaliser avec une certaine valeur ajoutée.

S.E.M. Hamdi Uçpınarlar
Ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Eskisehir - Yolu 6 km
06100 Ankara
Turquie

De ce fait, la Conférence de Plénipotentiaires pourra se tenir au vu des résultats de la réunion d'experts à une date qui sera décidée d'un commun accord par le Bureau, le Secrétariat et la Turquie.

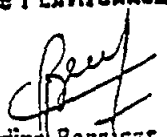
Par ailleurs, le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement du Gouvernement de la République de Chypre a saisi par une lettre, en date du 7 novembre 1995, le Bureau des Parties Contractantes dans laquelle la République de Chypre expose ses appréhensions quant à sa participation aux réunions du PAM prévues en Turquie suite à la déclaration faite par la délégation turque lors de la conférence de plénipotentiaires tenue à Barcelone les 9 et 10 juin 1995 et selon laquelle " la signature, l'acceptation ou la ratification de l'Acte Final et du protocole susmentionné par la République de Turquie n'implique, en aucune façon, la reconnaissance de la République de Chypre par la Turquie".

A cet effet, le Bureau tient à rappeler que la signature de l'accord avec le pays hôte implique que les règles relatives aux privilèges et immunités des Nations Unies doivent être appliquées à toutes les Parties Contractantes invitées par le Secrétariat sans exception et souligne que toutes les Parties à la Convention de Barcelone doivent être assurées d'une égale participation, aux prochaines réunions du PAM dans tout pays hôte.

Aussi, je vous serais extrêmement reconnaissant si le Secrétariat du PAM pouvait recevoir les assurances nécessaires pour les prochaines réunions prévues dans votre pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Ministre de l'Environnement du Maroc
Président du Bureau des Parties Contractantes.
Ministre de l'Environnement


Docteur Nouridine Benomar Alami

ANNEXE VI

**Lettre en date du 19 janvier 1996, du ministre turc de l'Environnement
au président du Bureau concernant le protocole "déchets dangereux"**



REPUBLIC OF TURKEY
MINISTRY OF ENVIRONMENT
FOREIGN RELATIONS DEPARTMENT

H.E. Mr. Nouridine BENOMAR ALAMI
Minister of Environment
President of the Bureau
36 avenue des Heros
Rabat, MAROC

19 January 1996

Dear Minister, Dear Colleague,

With reference to your letter dated 27.12.1995 and the report of the last Bureau Meeting which was held on 9-10 November 1995 in Rabat, I would like to make the following clarifications:

1. Regarding the Meeting of Legal and Technical Experts to examine the Hazardous Wastes Protocol to be followed by a Conference of Plenipotentiaries which will be held in Izmir in April 1996, I should like to confirm to you that all the Contracting Parties will participate in the said meetings without any hinderance and all the participants will enjoy the privileges and immunities of the United Nations without exception.

2. Turkey has always played an active role in the preparatory work of Hazardous Wastes Protocol and attached utmost importance to its early ratification and prompt implementation. As a clear demonstration of its efforts, Turkey's offer to host a short expert meeting that will be followed by a Conference of Plenipotentiaries in Izmir was declared at the highest political level in Barcelona and the related decision that also solved longstanding budgetary constraints affecting the finalization of the Protocol was taken by all Contracting Parties. However, the Bureau now considers the option of convening the experts meeting in Izmir as scheduled, but to postpone the Diplomatic Conference to a later date in order to secure enough time for the preparation and finalization of the Protocol.

3. We understand that one of the arguments that inspired the Bureau to make such a proposal is to take the recent developments within the framework of Basel Convention into account and to yield a final text with an added value.

Being a Contracting Party to Basel Convention, Turkey is of the opinion that it will be an easy process to integrate the recent developments in Basel to Hazardous Wastes Protocol since most of them are not new concepts to the Mediterranean region. Furthermore, the developments within the Basel Convention are very much the same as foreseen by our draft protocol.



REPUBLIC OF TURKEY
MINISTRY OF ENVIRONMENT
FOREIGN RELATIONS DEPARTMENT

Consequently, the Bureau's proposal to postpone the Conference to an unknown date will render the endeavour of the Contracting Parties useless who have ultimately decided to finalize this process.

On the other hand, as you will recall, Terms of Reference (TOR) of the Bureau was agreed upon and approved by the Contracting Parties during the Barcelona Meeting in June 1995. Article X of this document provides for that "the Bureau shall monitor the implementation of the decisions and orientation established by the meetings of the Contracting Parties". According to TOR, the Bureau has no mandate to make any substantial change in any such decision which was adopted by all Contracting Parties and can only be amended by themselves.

Please also note that, my Ministry naturally has planned its budget and programmes based on the decision taken in Barcelona. The Bureau's new proposal will change the budgetary profile of the organization of the meetings and cause a difficulty to my Ministry that has to prepare its budget annually.

4. Using the same yardstick, we all have to recognize that the outcomes of the Washington LBS Conference initiated a process that comprises a whole set of decisions and a Global Plan of Action. If LBS Protocol is to serve as a means for reflecting global decisions to our regional work, there is a necessity to integrate the results of the Washington Conference to the preparatory work of LBS Protocol, as underlined by the Vice President from Algeria at the Bureau meeting. In spite of this fact, we fully trust the hardworking and dedicated delegations that can accomplish this task during the expert meeting in Italy and make the amendments to LBS Protocol ready for signature as scheduled.

5. Your Excellency, let me reiterate that Turkey will fulfill its obligations on Hazardous Wastes Protocol as decided by all Contracting Parties and clearly set out in the report of the Barcelona meeting in June 1995.

The dates of the two meetings already agreed by the Secretariat and Turkey are the following:

the experts meeting,	16-17 April 1996
the Conference of Plenipotentiaries,	19-20 April 1996.

We do believe that this Conference will reopen a path that is blocked for a long time due to various reasons.



REPUBLIC OF TURKEY
MINISTRY OF ENVIRONMENT
FOREIGN RELATIONS DEPARTMENT

In light of the above-mentioned points, I would kindly request you, in your capacity as the President of the Bureau, to further review the proposal of the Bureau regarding the meetings in Izmir.

Looking forward to hearing from you soon.

Please Sir, accept the assurances of my highest consideration,

Hamdi ÜÇPINARLAR
Minister

(TRANSLATION)

REPUBLIQUE DE TURQUIE
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
Service des relations extérieures

S.E. M. Nouridine BENOMAR ALAMI
Ministre de l'Environnement
Président du Bureau
36 avenue des Héros
Rabat, Maroc

Le 19 janvier 1996

Mon cher Ministre et Collègue,

en référence à votre lettre en date du 27.12.1995 et au rapport de la dernière réunion du Bureau qui s'est tenue les 9 et 10 novembre 1995 à Rabat, je souhaite procéder aux éclaircissements qui suivent:

1. S'agissant de la réunion des experts juridiques et techniques chargés d'examiner le Protocole "déchets dangereux" et de la conférence de plénipotentiaires qui la suivra aussitôt, dont la tenue est prévue à Izmir en avril 1996, je tiens à vous confirmer que toutes les Parties contractantes pourront y prendre part sans aucune entrave et que tous les participants jouiront de tous les privilèges et immunités des Nations Unies sans exception.

2. La Turquie a toujours joué un rôle actif dans les travaux préparatoires du Protocole "déchets dangereux" et elle attache la plus haute importance à ce qu'il soit au plus vite ratifié et mis en oeuvre. Comme témoignage éloquent de cette volonté, la Turquie a présenté Barcelone, au plus haut niveau politique, son offre d'accueillir à Izmir une brève réunion d'experts qui serait suivie d'une conférence de plénipotentiaires, et la décision afférente qui levait les contraintes budgétaires empêchant depuis longtemps la finalisation du Protocole a été prise par l'ensemble des Parties contractantes. Or, voici que le Bureau envisage maintenant l'option qui consisterait à tenir comme prévu la réunion d'experts à Izmir mais à remettre à une date ultérieure la conférence diplomatique afin de ménager le temps nécessaire à la préparation et à la finalisation du Protocole.

3. Nous comprenons que l'un des arguments ayant incité le Bureau à faire cette proposition est de tenir compte des développements récents intervenus dans le cadre de la Convention de Bâle et d'établir un texte final à valeur ajoutée.

Etant Partie contractante à la Convention de Bâle, la Turquie estime qu'il sera aisé d'intégrer les récents développements de Bâle dans le Protocole "déchets dangereux" puisque la plupart d'entre eux ne sont pas des concepts nouveaux pour la région méditerranéenne. De plus, les développements intervenus au sein de la Convention de Bâle sont pratiquement ceux prévus par notre Protocole.

Par conséquent, la proposition du Bureau visant à remettre la Conférence à une date indéterminée compromettra les efforts des Parties contractantes qui avaient décidé en dernier ressort de mener à terme ce processus.

D'autre part, comme vous vous en souvenez, le mandat du Bureau a été convenu et approuvé par les Parties contractantes au cours de la réunion de Barcelone de juin 1995. Or, l'article X de ce document stipule que "le Bureau surveille l'application des décisions et orientations arrêtées par les réunions des Parties contractantes". Aux termes de ce mandat, le Bureau n'est donc pas habilité à apporter de modifications substantielles à toute décision qui a été adoptée par l'ensemble des Parties contractantes et sur laquelle seules ces dernières peuvent revenir.

Veillez aussi noter que mon ministère a naturellement prévu son budget et son programme en fonction des décisions prises à Barcelone. La nouvelle proposition du Bureau changera les modalités budgétaires de l'organisation des réunions et compliquera la tâche de mon ministère qui doit préparer son budget sur une base annuelle.

4. Si l'on s'en tient aux mêmes critères d'appréciation, nous devons tous reconnaître que l'issue de la Conférence de Washington sur la pollution tellurique a amorcé un processus qui comporte tout un ensemble de décisions et un Plan d'action mondial. Si le Protocole "tellurique" doit servir à concrétiser des décisions mondiales dans notre oeuvre régionale, il est nécessaire d'intégrer les résultats de la Conférence de Washington aux travaux préparatoires sur le Protocole "tellurique", comme l'a souligné à la réunion du Bureau le vice-président représentant l'Algérie. Néanmoins, nous avons toute confiance dans l'application et le zèle des délégations qui peuvent mener à bien cette tâche lors de la réunion d'experts en Italie et formuler les amendements au Protocole tellurique qui seront prêts pour signature ainsi qu'il était prévu.

5. Que Votre Excellence me permette de réaffirmer, à propos du Protocole "déchets dangereux", que la Turquie remplira ses obligations telles qu'elles ont été décidées par les Parties contractantes et explicitement énoncées dans le rapport de la réunion de Barcelone de juin 1995.

Les dates des deux réunions déjà convenues par le Secrétariat et la Turquie sont les suivantes:

réunion d'experts: 16 - 17 avril 1996
conférence de plénipotentiaires: 19 - 20 avril 1996.

Nous sommes convaincus que cette conférence dégagera une voie bloquée depuis longtemps pour diverses raisons.

A la lumière de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir, en votre qualité de Président du Bureau, réexaminer la proposition du Bureau concernant les réunions d'Izmir.

Dans l'attente de vous lire prochainement à ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération,

Hamdi UÇPINARLAR
Ministre

ANNEXE VII

**Lettre en date du 1 février 1996 du président du Bureau au
ministre chypriote de l'Agriculture, des Ressources
naturelles et de l'Environnement**

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Rabat, le 1/2/1996

00406

Monsieur le Ministre et Cher Collègue;

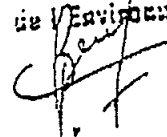
En réponse à votre lettre du 7 Novembre 1995 adressée au secrétariat du PAM concernant votre participation aux réunions prévues en Turquie en 1996 relatives au protocole sur les déchets dangereux, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que, dans sa réponse datée du 19 Janvier 1996 (copie ci-jointe) à notre lettre du 27 Décembre 1995 (copie ci-jointe), le Ministre de l'Environnement de Turquie nous assure que tous les participants aux réunions des Parties Contractantes en Turquie bénéficieront des privilèges et immunités des Nations Unies sans exception.

En espérant que les termes de cette réponse vous agréent, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma meilleure considération.

Ministre de l'Environnement du Maroc

Président du Bureau des Parties
Contractantes

Ministre de l'Environnement



Docteur Nourine Benamer Alami

H.E. M. COSTAS PETRIDES
Minister of Agriculture, Natural
Resources and Environment
Nicosia
Cyprus

ANNEXE VIII

**RENSEIGNEMENTS SUR LE CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LA PRODUCTION PROPRE**

Soumis par l'Espagne



CENTRE D'INITIATIVES POUR LA PRODUCTION PROPRE (Barcelone)

PRÉAMBULE

Le gouvernement espagnol a approuvé au mois de février 1995, un *Plan National de Déchets Dangereux (PNRP)*, pour une période de cinq ans, 1995 - 2000, qui englobe, et même dans certains cas complète, les plans et programmes de gestion des déchets dangereux qui sont générés dans les communautés autonomes qui conforment le pays. Le gouvernement autonome de la Catalogne a approuvé, quant à lui, un programme de *Gestion des Déchets Spéciaux*.

Le Ministère espagnol des Travaux Publics, des Transports et de l'Environnement et le Ministère de l'Environnement du gouvernement autonome catalan ont souscrit un accord qui établit les conditions de financement des actions qui seront mises sur pied pour atteindre les objectifs qui ont été marqués par le PNRP, en vue de régler la collaboration de ces deux organismes.

L'un des objectifs prioritaires du PNRP est de prévenir et de réduire à la source la génération de déchets, ainsi que de favoriser l'implantation des techniques plus propres et plus respectueuses avec l'environnement. A cette fin, les deux parties ont décidé d'agir de façon concertée en ce qui concerne la promotion des meilleures techniques disponibles, par moyen du *Centre d'Initiatives pour la Production Propre (CIPP)* et c'est cet objectif qui a présidé la signature d'un accord de collaboration.



Le CIPP fait partie de l'Agence des Déchets (organisme public créé par le ministère de l'Environnement du gouvernement autonome de la Catalogne). L'objet du CIPP est d'impulser la production propre. La première conséquence de la signature de la convention de collaboration est que les activités du CIPP se développeront aussi bien à l'échelle nationale et internationale.

Le Ministère des Travaux Publics, des Transports et de l'Environnement espagnol estime que le CIPP est l'organisme approprié pour promouvoir, et développer les meilleures pratiques environnementales, et les techniques les plus adéquates pour la production propre, dans les pays du bassin méditerranéen, et développer les capacités professionnelles parviennent à produire d'un façon propre. À cette fin, il a demandé à la IXe réunion des parties contractantes de la Convention de Barcelone que le CIPP devienne un *Centre d'activités régionales pour la production propre* dans la région méditerranéenne, dans le cadre du P.A.M., avec les objectifs et les fonctions suivantes.

OBJECTIFS

- Diffuser le concept de production propre, ainsi que les techniques et les pratiques permettant d'y arriver, tout comme les avantages de ce type de production pour améliorer les secteurs productifs.
- Favoriser et collaborer aux initiatives et programmes permettant de minimiser la génération des déchets industriels en général et des déchets dangereux en particulier, ainsi que la réduction de la pollution de l'environnement.
- Se constituer en point de rencontre pour les institutions, les organismes, les entreprises et les organisations non gouvernementales intéressés par les procédés, techniques et les



pratiques pour une production plus propre et plus respectueuse de l'environnement.

- Analyser la faisabilité, aussi bien du point de vue technique qu'économique, des divers choix possibles et favoriser leur transfert.

FONCTIONS

- Participer aux activités du Plan d'Actions pour la Méditerranée en qualité de *Centre d'activités régionales pour une production propre*, sous la supervision de l'Unité de Coordination.

- Réunir et systématiser l'information relative aux technologies prouvées en matière de production plus propre et en étudier leur faisabilité technique et économique.

- Élaborer un "Directoire", facilement accessible et sans frais, sur les meilleures techniques disponibles et sur les meilleures pratiques environnementales pour une production moins polluante.

- Mettre sur pied un "Forum pour l'échange d'informations et d'expériences".

- Participer, avec les centres d'échange d'informations en fonctionnement, aux divers organismes, et plus particulièrement la Banque Mondiale, le P.N.U.D., le P.N.U.E.A., la F.A.O. et l'O.M.S.

- Aider à la création d'un "réseau de collaborateurs intéressés par les technologies propres".

- Favoriser le transfert de technologies propres (particulièrement dans les pays en développement).

- Promouvoir et participer aux activités de formation sur la



production propre et à la publication de matériel approprié.

- Informer et conseiller dans les matières ayant un rapport avec la production propre.

CRITÈRES POUR LA DÉFINITION DES ACTIONS PRIORITAIRES

Le CIPP définira ses actions prioritaires de conformité avec celles établies par la Convention de Barcelone pour la protection de Méditerranée et ses Protocoles, et par le développement du P.A.M.

Dans ce contexte, on peut avancer les actions ci-après:

- Apporter l'aide nécessaire à la définition des meilleures techniques disponibles en vue de réduire, voire de supprimer dans la mesure du possible, les rejets et les émissions, ainsi que les déchets des substances toxiques, persistantes et susceptibles de bioaccumulation, en particulier les composés organohalogènes.

- Identifier les meilleures techniques écologiquement rationnelles et les meilleures pratiques environnementales disponibles, et donner priorité aux aspects concernant la disponibilité, l'accessibilité, le coût et l'efficacité, particulièrement dans les secteurs suivants:

- production et utilisation de l'énergie
- fabrication de papier et pâte à papier
- tannerie et dérivés
- fabriques de ciment
- industries métallurgiques
- industries agro-alimentaires
- industries de produits chimiques, organiques et inorganiques



ORGANISATION ET FINANCEMENT

Les actions, en qualité de "C.A.R. pour la production propre" dans le cadre du P.A.M., devront être soumises à l'approbation d'une Commission bilatérale de suivi, composée par des représentants de l'Administration général et autonome.

Les activités du CIPP au titre de "Centre d'activités régionales" du P.A.M. devront être approuvées par la réunion des Parties contractantes de la Convention de Barcelone, sur présentation par l'Unité de coordination du P.A.M., qui coordonnera son développement.

Le financement des activités ainsi agréées sera pris en charge par le gouvernement espagnol.

Les activités du centre pourront également recevoir des aides financières du P.A.M. ainsi que d'autres sources extérieures de financement.

SIÈGE DU CIPP

Le siège du CIPP est sis à Barcelone.

- Adresse :

Centre d'Initiatives pour la Production Propre
Travessera de Gràcia, 56, 4t
08006 Barcelone

Téléphone : (34.3) 414.70.90
Fax : (34.3) 414.45.82
E-mail : A03227@servicom.es



RESSOURCES HUMAINES

A l'heure actuelle, l'équipe de travail du CIPP est formée par :

- 1 directeur (M. Victor Macià)**
- 5 techniciens supérieurs (2 ingénieurs chimistes, 2 ingénieurs industriels et 1 chimiste)**
- 2 secrétaires**
- 1 informaticien**

ANNEXE IX

**RENSEIGNEMENTS SUR LE CENTRE REGIONAL POUR LA
PRODUCTION PROPRE EN MEDITERRANEE ET EN MER NOIRE**

Soumis par la Grèce

LE CENTRE REGIONAL POUR LA PRODUCTION PROPRE DANS LA REGION DE LA MEDITERRANEE ET DE LA MER NOIRE

RESUME

Le 13 octobre, lors du Forum CRANS MONTANA sur la Méditerranée, le Directeur administratif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a annoncé que la Grèce avait été retenue pour le siège du Centre régional pour la production propre dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire.

Le Centre régional pour la production propre (CRPP) sera complété par un réseau de points focaux dans les divers pays concernés. Dans certains pays, plusieurs points focaux nationaux (PFN) pourront être mis en place, chacun reflétant les besoins de secteurs industriels différents. En pareil cas, il pourra être nécessaire d'élever l'un des points focaux nationaux au rang de Centre national pour la production propre (CNPP).

Il est prévu que le CRPP qui sera installé en Grèce coordonnera la promotion des techniques propres dans les procédés industriels des pays de la région, notamment ceux qui sont en voie de développement. A ce titre, le CRPP devra:

- * promouvoir des actions visant à protéger l'environnement et dans le même temps encourager la croissance économique dans les pays de la Méditerranée et de la mer Noire;
- * coordonner les efforts consentis par les divers pays de la région.

Le CRPP et les PFN seront rattachés au projet pilote PNUE/ONUDI visant à créer et appuyer des centres de production propre dans vingt pays du monde.

2. RAPPEL DES FAITS

2.1 Généralités

Le bassin méditerranéen et le bassin de la mer Noire abritent certaines des cultures les plus anciennes du monde, illustrées par des sites d'un prestige mondial. Ce patrimoine s'insère dans la beauté naturelle du littoral, propice aux loisirs, dont le maintien durable peut grandement contribuer à la prospérité économique et à la qualité de vie des populations riveraines. Pendant des millénaires, la vigueur des échanges commerciaux et des communications mutuelles a marqué les peuples vivant sur le pourtour de la Méditerranée et de la mer Noire, et elle a renforcé l'identité régionale des pays correspondants.

L'industrialisation de ces deux régions - Méditerranée et mer Noire - s'est accompagnée de l'aménagement et de l'exploitation de nombreuses installations industrielles situées sur le littoral ou le long de cours d'eau qui en recueillent les effluents avant de se jeter dans l'une ou l'autre mer. Les zones côtières présentent en général une plus forte densité d'habitants et elles manquent souvent des réseaux d'assainissement et stations d'épuration nécessaires. En raison de la production de ces effluents municipaux et industriels, l'environnement local se trouve déjà à un stade critique de dégradation dans de nombreuses régions, et cette situation empire de jour en jour, menaçant non seulement les espaces littoraux mais aussi des masses d'eau entières de la mer Méditerranée et de la mer Noire ainsi que l'arrière-pays des Etats respectifs.

Les polluants pénétrant dans les zones côtières de la Méditerranée ne se dispersent pas facilement du fait que cette mer se caractérise par des marées de faible amplitude et par un calme relatif de ses eaux au cours de la saison estivale. Sitôt que les polluants sont rejetés à partir du littoral, ils rencontrent une masse d'eau le plus souvent très confinée. Les apports d'eau douce à la Méditerranée sont faibles, notamment parce qu'une partie importante du débit des grands fleuves, comme le Nil, est détournée à des fins agricoles. Le renouvellement des eaux de la Méditerranée est extrêmement lent. Celui qui est dû à l'apport d'eaux de l'Atlantique à travers le détroit de Gibraltar correspond à une période renouvellement total de la mer étalée sur 150 ans. Les échanges d'eau avec la mer Noire sont plus élevés, mais l'apport provenant de celle-ci présente une pollution encore plus importante que celle des eaux de la Méditerranée.

Pour la mer Noire, on estime que 90% de sa masse d'eau est anoxique, ce qui fait de cette mer la plus importante masse d'eau de la planète qui soit dépourvue d'oxygène dissous. La mer Noire doit une partie importante de sa charge polluante au déversement du Danube qui draine des bassins industrialisés de plusieurs pays de l'Europe centrale et orientale. En outre, la pollution provenant des complexes d'industrie lourde obsolètes implantés sur la rive nord de la mer Noire est importante, bien que le déclin du niveau de production de ces pays depuis le début des années 90 ait quelque peu réduit la charge de pollution industrielle atteignant la mer.

La protection de l'environnement ne peut être obtenue que par des politiques de développement intégrée prenant en compte les nombreux aspects de la gestion de l'environnement, parmi lesquels les aspects culturel, social, économique et technologique jouent un rôle déterminant. Le préalable absolu à toute politique de développement valable est que les usines soient exploitées au moyen de technologies propres sûres, avérées et appropriées. Ce qui manque à l'industrie de bon nombre des pays récemment industrialisés ou en développement, dans les zones visées par ce projet, c'est la prise de conscience qu'elle doit avoir accès aux technologies propres et peu polluantes existantes.

Dans maints pays, y compris ceux des régions de la Méditerranée et de la mer Noire, on a tendance à considérer les technologies respectueuses de l'environnement comme un luxe trop onéreux. Cependant, l'expérience montre que les avantages compétitifs reposant sur la négligence des impacts sur l'environnement sont illusoires et que les dommages qui en résultent, quand ils ne sont pas irréversibles, appellent des remèdes coûteux. Il convient d'aider les industries pour leur montrer comment elles peuvent être exploitées d'une manière plus rentable au plan commercial et technique tout en n'occasionnant pas de préjudice à l'environnement.

L'introduction de technologies plus propres et plus rentables s'est déjà avérée bénéfique dans de nombreux pays industrialisés et pays en développement. Les gains financiers obtenus le sont souvent parallèlement à la réduction des polluants engendrés.

Il est préférable de s'attaquer aux problèmes et préoccupations touchant les incidences des activités industrielles des pays de la région sur l'environnement dans le cadre d'une coopération et coordination internationale étroites. Il est nécessaire de formuler une stratégie commune et d'harmoniser la mise en oeuvre des mesures correctives à prendre dans le secteur industriel. On peut y parvenir grâce à la mise en place d'un réseau institutionnel approprié qui permettra d'instaurer un dialogue permanent et de traiter judicieusement les questions se posant aux industries, aux gouvernements et aux habitants de l'ensemble de la région.

2.2 Historique du projet

Les retombées écologiques de l'industrialisation jouent un rôle important dans les activités de l'ONUDI. En particulier, la promotion de tous les efforts visant à instaurer un "développement industriel écologiquement rationnel" dans le cadre des activités de l'ONUDI a été réclamée par les Etats membres au cours de la Quatrième session de la conférence générale de l'Organisation, tenue en novembre 1991 (GC.4/Res.18).

Le gouvernement grec, pleinement conscient de l'importance croissante de la prise en compte de l'environnement dans le développement économique, a organisé et accueilli une conférence sur l'environnement et la Méditerranée en coopération avec la "Fondation du Forum". Cette conférence, auquel l'ONUDI était invitée, a eu lieu à Athènes en avril 1992.

Au cours de la conférence, l'ONUDI a présidé plusieurs sessions, dont l'une était intitulée "Protection de l'environnement et recyclage des déchets". Lors de cette session notamment, mais plus généralement tout au long de la conférence, l'ONUDI a témoigné avec force de l'attention qu'elle prête à l'assistance aux pays, à commencer par les pays en développement, dans leurs efforts pour s'attaquer aux problèmes environnementaux posés par l'industrie.

A la conférence d'Athènes, les participants ont souscrit avec empressement au concept ONUDI d'une instance internationale qui serait consacrée aux problèmes environnementaux en rapport avec l'industrie dans la région. Suite à cette conférence, l'ONUDI a décidé d'explorer la nécessité et la viabilité d'une telle instance, et notamment ses structures et ses modalités de financement, pour les bassins de la Méditerranée et de la mer Noire. Les deux grands objectifs de cette instance seraient:

- * de promouvoir des actions visant à protéger l'environnement tout en encourageant la croissance économique dans les pays de la Méditerranée et de la mer Noire;
- * de coordonner les efforts consentis par les divers pays de la région.

L'ONUDI a lancé en 1992 une étude interrégionale intitulée "Evaluation préliminaire d'un réseau international en Méditerranée et mer Noire pour le transfert des technologies propres" (projet ONUDI numéro UC/INT/93/034). L'étude avait pour finalité de recommander un mécanisme réalisable de coopération internationale pour la réduction de la pollution industrielle au sein de la région de la Méditerranée et de la mer Noire en recourant aux techniques de production propre. Un réseau serait mis en place dans l'ensemble de la région. En vue de définir et de recommander un tel mécanisme et réseau, il convenait d'étudier les facteurs suivants au titre de première phase de l'étude:

- * le désir des divers pays d'y participer et leur capacité à le faire;
- * les activités actuelles des divers pays, organisations internationales et des instances de coopération bilatérale pour traiter ces problèmes dans la région en question. Plusieurs programmes importants ont déjà été consacrés aux problèmes environnementaux de la région de la Méditerranée et de la mer Noire. Il convient d'éviter que les efforts en cours ne fassent double emploi et un préalable à des activités futures au sein d'un réseau international pour la production propre dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire est de vérifier la nécessité d'un tel plan supplémentaire spécifiquement consacré aux préoccupations concernant la pollution industrielle. Un pareil plan devrait compléter plutôt que doubler les efforts en cours en vue d'accroître les effets globaux de l'ensemble des activités menées en matière d'environnement dans la région;

- * si la nécessité d'un plan industriel se fait jour, il conviendra de déterminer la manière la plus efficace de le mettre en oeuvre. Une option à envisager pourrait consister en la mise en place d'un réseau souple d'information et d'expertise dans l'ensemble de la région, mettant en jeu le secteur public et le secteur privé ainsi que des organisations internationales qualifiées. Le réseau présenterait, transférerait et entretiendrait des techniques de pointe de production propre pour toutes les parties concernées de la région de la Méditerranée et de la mer Noire. Il serait probablement coordonné à partir d'un Centre régional coopérant avec un ou plusieurs points focaux nationaux dans chaque pays participant. Un tel réseau pourrait ainsi fournir une structure utile d'orientation et de soutien des plans internationaux de protection de l'environnement déjà en cours d'exécution.

Dans la suite du présent rapport, on s'emploie à récapituler les efforts accomplis dans le cadre de l'étude ONUDI, à recommander une structure appropriée pour le réseau, à suggérer un emplacement pour le Centre régional pour la production propre, à définir un programme de travail détaillé pour ce Centre et à esquisser les attributions des points focaux nationaux.

2.3 Pays visités

Dans le cadre de la première partie de l'étude ONUDI, différentes équipes d'experts se sont rendus dans plusieurs pays. Une équipe de Dobbin Milus International s'est rendue dans les pays suivants:

- * Albanie
- * Bulgarie
- * Egypte

Une équipe conduite par M. Louis Rey s'est rendue dans les quatre pays suivants:

- * Chypre
- * Maroc
- * Roumanie
- * Turquie

Au titre de la deuxième partie, les soussignés se sont rendus dans trois pays qui s'étaient déclarés intéressés à accueillir le Centre régional de réseau pour la production propre. Dans les deux derniers pays visités, la Roumanie et la Turquie, Grant Ramsay, directeur de projet ONUDI, était également présent. Les trois pays s'étant déclarés intéressés étaient:

- * Grèce
- * Roumanie
- * Turquie

4. DESCRIPTION DU RESEAU

4.1 Justification

La région de la Méditerranée et de la mer Noire subit une grave pollution grave dont l'industrie est, dans une large mesure, responsable. Bien que de nombreux programmes nationaux et internationaux soient en cours d'exécution afin de s'attaquer à l'ensemble des questions touchant l'environnement de la région, aucun d'eux ne paraît aborder plus spécifiquement les problèmes industriels et la promotion des techniques de production propre en vue de maîtriser la pollution industrielle. Le réseau international pour une production propre dans la région du pourtour des bassins de la Méditerranée et de la mer Noire a pour but de traiter concrètement les problèmes de pollution industrielle nationale et transfrontalière de la région par la promotion des techniques de production propre.

4.2 Principaux objectifs

Les principaux objectifs de la mise en place d'un réseau international pour la production propre dans la région du pourtour des bassins de la Méditerranée et de la mer Noire sont les suivants:

- * promouvoir des actions de prévention destinées à protéger l'environnement des pays de la Méditerranée et de la mer Noire contre les impacts industriels néfastes;
- * promouvoir l'utilisation de la production propre au sein de l'industrie des pays de la Méditerranée et de la mer Noire, grâce avant tout à la diffusion de l'information sur des unités industrielles de démonstration et/ou des études de cas pour les divers secteurs industriels concernés;
- * encourager la croissance économique par un développement industriel écologiquement rationnel dans les pays de la Méditerranée et de la mer Noire;
- * coordonner les efforts en cours de la part des divers pays de la région afin d'optimiser les effets de ces entreprises et de s'assurer que tous les pays participants peuvent profiter des avantages que l'on peut tirer du recours aux techniques de production propre.

4.3 Définitions:

- | | | |
|---|--------|---|
| * | CRPP | Centre régional pour la production propre |
| * | PFN | Point focal national pour la production propre |
| * | CNPP | Centre national pour la production propre |
| * | Région | L'ensemble de la région du pourtour des bassins de la Méditerranée et de la mer Noire |

4.4 Structure générale

Le réseau international pour la production propre dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire devrait reposer essentiellement sur un ou plusieurs points focaux nationaux (PFN) dans chaque pays participant qui seraient coordonnés par un Centre régional pour la production propre (CRPP) dans l'ensemble de la région. Dans certains pays ayant des activités de production propre bien développées et plusieurs points focaux nationaux pour différents secteurs industriels, il pourrait s'avérer nécessaire d'élever l'un des points focaux nationaux au rang de Centre national pour la production propre (CNPP).

Les PFN ou le CNPP de chaque pays échangeront des informations avec les industries nationales intéressées à l'application ou à la mise au point de techniques de production propre visant à obtenir une industrie respectueuse de l'environnement. Il conviendrait également d'encourager la coopération avec les institutions et universités techniques. L'administration au jour le jour de chaque PFN serait financée par le pays membre correspondant, tandis que les projets de démonstration et d'autres activités importantes réclamant des investissements et/ou des frais de fonctionnement substantiels seraient financés par des fonds internationaux mobilisés par l'entremise du Centre régional pour la production propre (CRPP).

L'ONUDI suivrait aussi étroitement la mise en place et les activités du réseau international, mais la pleine responsabilité de la coordination des activités dans les différents pays membres incomberait au CRPP.

Le développement du réseau international pour la production propre devrait se dérouler en deux phases comme suit:

Phase I: mise en place d'un Centre régional pour la production propre dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire chargé d'amorcer et de coordonner les activités du réseau international;

Phase II: mise en place d'un point focal national pour la production propre (PFN) dans chaque pays participant de la région, afin de développer pleinement le réseau international. La deuxième phase peut faire l'objet d'une mise en oeuvre progressive à mesure que des fonds sont disponibles et que de nouveaux pays de la région expriment le désir de participer au réseau. La mise en place des PFN dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire devrait être rattachée au projet pilote PNUE/ONUDI visant à créer et à appuyer des Centres nationaux pour la production propre (CNPP) dans une vingtaine de pays en développement du monde.

5. STRUCTURE DU CENTRE REGIONAL POUR LA PRODUCTION PROPRE (CRPP)

5.1 Principaux objectifs

La mise en place d'un Centre régional pour la production propre (CRPP) coordonnant un réseau international dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire répond aux principaux objectifs ci-après:

- * aider à la mise en place de points focaux nationaux pour la production propre (PFN) dans chaque pays participant;
- * recenser les activités pour la production propre dans la région et trouver des applications futures potentielles des techniques de production propre susceptibles de servir à des unités de démonstration en vue de promouvoir le concept de production propre. En outre, il conviendrait d'identifier dans l'ensemble de la région des secteurs industriels spécifiques d'une importance vitale;
- * coordonner les activités entre les PFN déjà solidement constitués et les PFN récemment créés sur le pourtour des bassins de la Méditerranée et de la mer Noire;
- * promouvoir les concepts de production propre par la collecte et la diffusion de l'information;

- * lancer et promouvoir des études de faisabilité en matière de production propre;
- * coordonner des programmes de formation aux techniques de production propre;
- * identifier des sources possibles de financement et mobiliser des fonds pour le financement de projets de démonstration pour la production propre dans la région;
- * amorcer la coopération et la coordination avec d'autres programmes internationaux qui sont actifs dans la région.

5.2 Projets de démonstration possibles

Le deuxième objectif que l'on vient d'énoncer ci-dessus, à savoir "recenser les activités pour la production propre dans la région et trouver des applications futures potentielles des techniques de production propre susceptibles de servir à des unités de démonstration afin de promouvoir le concept de production propre. En outre, il conviendrait d'identifier dans l'ensemble de la région des secteurs industriels spécifiques d'une importance vitale" est tout à fait déterminant pour la réussite du réseau et sa pérennité au plan financier.

En recourant à des applications de production propre déjà en cours pour des unités de démonstration et/ou des études de cas, le budget des activités nouvelles peut être maintenu à un niveau faible et davantage de ressources peuvent être allouées à la diffusion de l'information existante. Si l'on peut trouver des unités industrielles de démonstration existantes appropriées où l'application de la production propre a permis des gains financiers pour la société qui les exploite, le recours à la production propre peut se répandre comme des cercles dans l'eau sans que l'on ait à financer un trop grand nombre de nouvelles usines de démonstration. Une fois que, au sein de l'industrie, commence à se développer la prise de conscience que l'application de la production propre peut effectivement conduire à une production plus rentable, l'intérêt porté au concept de protection de l'environnement par des méthodes de prévention plutôt que par des mesures correctives se développera et les industries elles-mêmes seront prêtes à investir si un délai de récupération suffisamment court du capital investi peut être obtenu.

Une liste des projets de démonstration potentiels déjà recensés figure en annexe C au présent document. Elle énumère des usines de démonstration ou des études de cas pouvant servir aux industries textiles, tanneries, activités extractives, raffineries et à l'industrie agro-alimentaire, autant de secteurs du plus haut intérêt pour l'ensemble de la région du pourtour de la Méditerranée et de la mer Noire. Il va de soi que chaque cas recensé doit faire l'objet d'un examen soigneux avant de décider s'il convient ou pas comme unité de démonstration.

5.3 Plan de travail détaillé

Un plan de travail détaillé concernant le Centre régional pour la production propre figure à l'annexe D. Ce plan définit la structure du CRPP et les activités requises afin de répondre aux huit objectifs principaux énoncés au point 5.1.

6. STRUCTURE DES POINTS FOCaux NATIONAUX (PFN)

6.1 Principaux objectifs

La mise en place de points focaux nationaux, ou PFN, destinés aux pays membres du réseau international pour la production propre dans la région de la Méditerranée et de la mer Noire sont les suivants:

- * promouvoir le concept de production propre par la diffusion de l'information;
- * organiser des projets de démonstration dans des établissements industriels;
- * préparer des études de cas;
- * organiser des programmes de formation aux pratiques de production propre;
- * recenser les besoins en services de conseil à l'industrie et veiller à ce qu'ils soient fournis aux sociétés qui sont intéressées à l'application des méthodes de production propre;
- * stimuler la recherche appliquée en matière de techniques de production propre et identifier les obstacles à leur utilisation;
- * fournir aux responsables de l'Etat, notamment à ceux du ministère de l'environnement et/ou aux administrations équivalentes, des conseils sur les avantages qu'il y a à intégrer les conceptions de production propre dans les politiques de l'environnement;
- * préparer des manuels sur le bilan de la gestion des déchets qui répondent aux besoins spécifiques du pays et permettent de documenter les expériences locales de recours aux techniques de production propre. Les manuels devraient porter sur les déchets solides et liquides ainsi que sur les émissions de gaz.

6.2 Plan de travail préliminaire

Un plan de travail préliminaire pour les points focaux nationaux (PFN) figure à l'annexe E. Le plan de travail définit la structure générale des PFN et les activités requises pour atteindre les huit objectifs énoncés au point 6.1.

7. STRUCTURE DES CENTRES NATIONAUX POUR LA PRODUCTION PROPRE (CNPP)

7.1 Définition comparative des CNPP et des PFN

Pour résumer, un Centre national pour la production propre (CNPP) est un point focal national (PFN) qui est élargi. Dans un pays ayant des activités avancées de production propre, il peut être avisé de mettre en place des PFN dans différentes parties du territoire, notamment si ce pays est étendu au plan géographique, ou de mettre en place différents PFN pour différents secteurs industriels ayant peu de points communs. Une fois que plusieurs PFN ont été mis en place dans un pays, l'un d'entre eux doit alors coordonner l'ensemble des activités du pays et être élevé au rang de CNPP. Chaque pays pourrait ainsi accueillir plusieurs PFN, mais un seul CNPP.

7.2 Principaux objectifs

L'ensemble des huit principaux objectifs exposés plus haut à propos des points focaux nationaux (PFN) s'applique également au Centre national pour la production propre, à savoir:

- * promouvoir le concept de production propre par la diffusion de l'information;
- * organiser des projets de démonstration dans des établissements industriels;

- * préparer des études de cas;
- * organiser des programmes de formation aux pratiques de production propre;
- * recenser les besoins en services de conseil à l'industrie et veiller à ce qu'ils soient fournis aux sociétés qui sont intéressées à l'application des méthodes de production propre;
- * stimuler la recherche appliquée en matière de technologie de production propre et identifier les obstacles à leur utilisation;
- * fournir aux responsables de l'Etat, notamment à ceux du ministère de l'environnement et/ou aux administrations équivalentes, des conseils sur les avantages qu'il y a à intégrer les conceptions de production propre dans les politiques de l'environnement;
- * préparer des manuels sur le bilan de la gestion des déchets qui répondent aux besoins spécifiques du pays et permettent de documenter les expériences locales de recours aux techniques de production propre. Les manuels devraient porter sur les déchets solides et liquides ainsi que sur les émissions de gaz.

En plus de ces objectifs, les deux objectifs suivants doivent être assignés au Centre national pour la production propre qui doit être mis en place dans certains des pays les plus actifs au sein du réseau international pour la production propre de la Méditerranée et de la mer Noire; ces objectifs consistent à:

- * coordonner les activités des différents points focaux nationaux du pays;
- * nouer et maintenir tous les contacts du pays avec le Centre régional pour la production propre.

ANNEXE X

CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES DANS LE CADRE
DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE EN 1996

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	<u>1996</u>			
Expert Meeting on ICAM, GIS, EIA and CCA for CAMP Fuka- Matrouh	8-10 January Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Inter-Agency Advisory Committee for MED POL	9-12 Jan. Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU
METAP-MAP (Blue Plan) Workshop on Environmental Monitoring and Performance Indicators	12-14 Jan. Damascus	METAP- MAP(BP)	L. Chabason* A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
Meeting of MEDU and RAC Directors	16-18 January Rome	UNEP-MEDU (RAC/ERS)	L. Chabason*	UNEP(OCA)/ MED WG.105/2
National Training Course on the Application of EIA	January Tirana	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Baric*	to be issued by PAP/RAC
National Training Course on GIS in Coastal Zone Management	January Split	PAP/RAC	T. Radelja	to be issued by PAP/RAC
Expert Meeting for the Final Editing of the Guidelines for Mapping of Erosion Processes in Mediterranean Coastal Areas	January Rome	PAP/RAC	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
4th FAO/UNEP Sub-regional Workshop on the Monitoring of Chemical Contaminants for Trends (in French)	26-29 Feb. Rabat	FAO (UNEP-MEDU)	G.Gabrielides*	FIR/MEDPOL/ MAR/5

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Experts Meeting for Sfax CAMP	End of February Varese	RAC/ERS (UNEP/MEDU)	M. Viel	to be issued by RAC/ERS
Meeting of Experts on LBS	3-4 March Siracusa	UNEP-MEDU (ITALY)	L. Jeftic* F.S. Civili*	to be issued by MEDU
Conference of Plenipotentiaries on LBS	6-7 March Siracusa	UNEP-MEDU (ITALY)	L. Jeftic* F.S. Civili*	to be issued by MEDU
Meeting of MEDPOL Coordinators	18-22 March Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic F.S. Civili	to be issued by MEDU
Meeting of Experts for the Elaboration of Common Criteria for the Choise of Protected Marine and Coastal Areas that could be included in the SPAMI List	22-23 March Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	C. Rais M. Barbieri I. Dharat*	to be issued by SPA/RAC
Meeting of National Focal Points for SPA/RAC	25-27 March Tunis	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied I. Dharat*	to be issued by SPA/RAC
National Training course on Application of Environmental Sound Approach to Planning and Development of Tourism	March Cairo	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
Regional Training Course on Solid Waste Management	March Croatia	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi	to be issued by PAP/RAC
Regional Training Course on Reuse of Urban Waste Waters	March Israel	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi*	to be issued by PAP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of the Bureau (BUR/48)	1-2 April Cairo	UNEP-MEDU (EGYPT)	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Meeting for the Preparation of Guidelines for Sustainable Development	Malta 22-26 April	MALTA (UNEP-MEDU)	F.S. Civili* I. Trumbic* A. Hoballah*	to be issued by MALTA
Meeting of Mediterranean Experts on Coastal Management, including Land Policies	26-27 April Santorini	UNEP-MEDU/ GREECE	L. Chabason* G. Kamizoulis*	to be issued by MEDU
Working Session Hypothesis and Scenarios CAMP Fuka-Matruh	April Cairo	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah	to be issued by BP/RAC
Expert Meeting to Finalize Guidelines for Measurement of Soil Erosion	April Barcelona	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
Meeting of MAP National Focal Points	6-10 May Athens	UNEP-MEDU	L. Jeftic I. Dharat	to be issued by MEDU
Final Presentation Conference on Results of CAMP Rhodes (closing of the project)	14-15 May Rhodes	UNEP-MEDU (GREECE)	I. Dharat*	to be issued by MEDU
Meeting of Experts on the Preparation of Guidelines for the Handling of Sewage Sludge and Dredging Spoils	20-24 May Valencia	UNEP-MEDU (SPAIN)	F.S. Civili*	to be issued by MEDU

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Workshop to present Guidelines for Monitoring of Erosion Processes	May Malaga	PAP/RAC (ICONA) (UNEP-MEDU)	I. Trumbic*	to be issued by PAP/RAC
Working Session Hypothesis and Scenarios CAMP Albania	May Tirana	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
Working Group on Environment Statistics and Indicators	June Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah J-P Giraud	to be issued by BP/RAC
Regional Training Course on Crisis Management	June Malta	REMPEC	J-C Sainlos D. Domovic S. Micallef	to be issued by REMPEC
Extraordinary Meeting of the Contracting Parties	1-4 July Montpellier	UNEP-MEDU (FRANCE)	L. Chabason* F.S. Civili*	to be issued by MEDU
Final Presentation Conference for Fuka-Matrouh CAMP (closing of the project)	September Matrouh (tentative)	UNEP-MEDU (EGYPT)	I. Dharat*	to be issued by MEDU
First Meeting of Legal and Technical Experts on Liability and Compensation	8-11 October Athens	UNEP-MEDU	I. Dharat*	to be issued by MEDU
Experts Meeting on Toxic Reduction in the Mediterranean Sea	2-4 October Marseille	UNEP-IEO (UNEP-MEDU) (FRANCE)	L. Chabason* G. Kamizoulis*	to be issued by IEO and MEDU
Regional Workshop on Applied Systemic and Prospective Tools	Oct./Nov. Turkey or Egypt	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
First Meeting of the Mediterranean Commission on Sustainable Development (MCSD)	Oct./Nov. France/ Morocco (tentative)	UNEP-MEDU	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Meeting of the Bureau (BUR/49)	Oct./Nov. (tentative)	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	to be issued by MEDU
Workshop/Experts Meeting on Mediterranean Sustainable Development Indicators	November (tentative)	Blue Plan (UNEP-MEDU)	A. Hoballah	to be issued by BP/RAC
International Seminar on "Transports and Sustainable Development"	December Sophia Antipolis	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah* E. Coudert	to be issued by BP/RAC
Meeting of Legal and Technical Experts on Hazardous Wastes	September (tentative) Izmir	UNEP-MEDU/ TURKEY	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU
Conference of Plenipotentiaries on Hazardous Wastes	September (tentative) Izmir	UNEP-MEDU	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU

13396HP96